

2025

Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	3
1.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	4
1.2.1	CIRCONTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES ..	5
1.2.1.1	MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE	5
1.2.1.2	CHANGEMENT DE METHODE	5
1.2.2	PRINCIPES GENERAUX	5
1.2.2.1	MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS.....	6
1.2.2.2	VALORISATION DES STOCKS	8
1.2.2.3	SEPARATION DES EXERCICES.....	9
1.2.2.4	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	11
1.2.2.5	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	15
1.3	PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2025.....	15
1.3.1	EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN.....	15
1.3.2	EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS.....	15
1.3.2.1	ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME	15
1.3.2.2	SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF	16
1.3.3	EVOLUTION DES FONDS PROPRES	17
1.3.3.1	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17
1.3.3.2	AFFECTATION DU RESULTAT 2024.....	17
1.3.4	PARTICIPATIONS.....	17
1.3.5	EMPRUNTS.....	18
1.3.6	CREANCES ET DETTES	19
1.3.6.1	ACTIF CIRCULANT.....	19
1.3.6.2	DETTES (HORS DETTES FINANCIERES)	20
1.4	PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2025.....	22
1.4.1	RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL	22
1.4.1.1	PRODUITS D'EXPLOITATION	24
1.4.1.2	CHARGES D'EXPLOITATION	32
1.4.1.3	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	40
1.4.1.4	RESULTAT FINANCIER	41
1.4.2	RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES	41
1.5	EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS.....	42
1.5.1	LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	42
1.5.2	LA MARGE BRUTE.....	43
1.5.3	L'ENDETTEMENT	44
1.6	PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026.....	45

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2025 :

➤ Les facteurs exogènes

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un cadre tarifaire et budgétaire dont les principaux paramètres ont été déterminés au niveau national, dans un contexte d'ONDAM hospitalier en progression de 3,8 % par rapport à 2024.

- La fin de la Sécurisation Modulée à l'activité (SMA)

L'année 2025 marque la fin du mécanisme de sécurisation des recettes hospitalières mis en place pour amortir les effets de la crise sanitaire sur les niveaux d'activité. Ce dispositif visait à garantir aux établissements n'ayant pas retrouvé leur niveau d'activité de référence (2019) un socle de recettes partiellement déconnecté de la valorisation effective de leur activité. Ses paramètres avaient progressivement décru, passant d'une sécurisation à 70 % des recettes historiques en 2023 à 50 % en 2024. A compter du 1^{er} janvier 2025, la Sécurisation Modulée à l'activité (SMA) est donc supprimée avec un retour complet au système de valorisation à l'activité.

La fin du dispositif SMA ayant coïncidé avec l'ouverture de la campagne tarifaire 2025 (1^{er} mars) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, des corrections sur les recettes perçues au titre des mois de janvier et février 2025 ont été opérées.

- La poursuite des réformes de financement

2025 marque la troisième année de mise en œuvre du nouveau modèle de financement en Psychiatrie. Celui-ci est basé sur de nouveaux compartiments de financement, notamment une dotation populationnelle et une dotation file active.

Il s'agit aussi de la deuxième année pleine de la réforme de financement des SMR (soins médicaux et de réadaptation, ex-SSR), qui était entrée en application au 1^{er} juillet 2023. Elle introduit là aussi un financement dit populationnel, ainsi que des recettes issues de l'activité.

Dans ces deux cas, les réformes sont appliquées de manière progressive. Dans le cas de la psychiatrie, un mécanisme de sécurisation, initialement prévu jusqu'en 2026, a été étendu jusqu'en 2028. Concernant le champ SMR, si la dotation populationnelle est sécurisée en 2025, la dotation de transition a démarré sa dégressivité (75% en 2025).

Par ailleurs, les critères d'allocation des dotations populationnelles n'ont pas encore été définis au niveau régional via les Comités consultatifs d'allocation des ressources. Les bases historiques de financement sont donc encore en vigueur. Les échanges se poursuivent également concernant la dotation populationnelle des Urgences.

L'année 2025 est également la première année de transposition des financement MIGAC dans les nouveaux compartiments OSP (Objectif de Santé Publique) et MS (Missions Spécifiques). Certains financements ont changé de rubriques entre les MS/OSP et le FIR.

Enfin, un abattement a été appliqué au financement par l'Assurance Maladie des actes de biologie dits « hors nomenclature » (RIHN) à hauteur de 20% ; un abattement de 10% par an supplémentaire est prévu à partir de 2026.

Les autres réformes de financement prévues (dialyse, radiothérapie, soins critiques, HAD...) ne produisent pas d'effet en 2025.

- **La hausse des crédits sur les MERRI**

La campagne 2025 s'est traduite par une revalorisation des dotations au titre des missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation, à hauteur d'environ 85 M€ supplémentaires au niveau national. Pour le CHU de Lille dont l'activité de recherche et d'enseignement constitue une mission essentielle, cette évolution représente un signal positif.

- **La poursuite de mesures RH nationales**

- o La hausse des cotisations CNRACL

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a engagé une trajectoire de relèvement progressif du taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), avec une progression de 3 points par an jusqu'en 2028, soit un choc cumulé de 12 points sur quatre ans. À cette hausse s'est ajoutée, en 2025, la suppression de l'abattement d'un point de cotisation maladie obtenu en 2024, portant l'impact total à 4 points dès la première année. Pour les établissements publics de santé, une compensation de cette hausse au titre de l'exercice 2025, est prévue par une enveloppe spécifique distincte de l'évolution tarifaire.

- o La réforme des astreintes médicales

L'exercice 2025 a été marqué par une réforme significative du régime d'indemnisation des astreintes des praticiens hospitaliers. Cette réforme se traduit par une charge supplémentaire au titre de la rémunération de la permanence des soins, dont l'impact financier démarre au 1^{er} novembre 2025.

➤ **Les faits internes au CHU**

- **Des opérations d'investissement spécifiques**

Parmi les différentes opérations ayant impacté le patrimoine du CHU en 2025, il faut souligner des intégrations d'un montant important pour les travaux du réseaux électrique haute tension, qui avaient commencé en 2016. De la même façon, des intégrations ont été réalisées pour d'autres projets importants : le projet ARIANES ; les travaux du Centre d'Imagerie de l'Appareil Locomoteur (CIAL) ; le projet de Maison des victimes (MAVie).

1.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'année 2025 constitue la onzième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

1.2.1 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

1.2.1.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2025 selon l'arrêté du 18 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé.

La principale évolution concerne l'extension du périmètre de l'instruction M21 aux groupements de coopération sanitaire de moyens et à la création de subdivisions des comptes d'immobilisations relatifs aux terrains, bâtiments, installations techniques et autres immobilisations.

1.2.1.2 CHANGEMENT D'ESTIMATION POUR LA PROVISION CET

Le changement de logiciel relatif à la gestion des Ressources Humaines (MRH de Maincare vers AGIRH du GIP NUMIH) a modifié les données disponibles pour le calcul de la provision CET, permettant un calcul plus exact de la provision.

En effet, pour 90% des agents du CHU, les choix de pose ou de paiement des CET a été réalisé informatiquement, avec une date limite au 31/03/2026, permettant une intégration automatique des jours épargnés. Pour les 10% d'agents restants, la transmission des choix s'est réalisée par le biais d'autres outils. Cette évolution d'estimation permet de calculer, à date de la clôture, une provision très fiable, bien qu'elle reste estimative dans l'attente des dernières opérations de saisie et de contrôle.

1.2.2 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 18 décembre 2024 modifie l'arrêté du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction

budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé.

L'arrêté du 19 décembre 2024 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF (CSAPA) : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.2.2.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2025 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au *prorata temporis*. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature

Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 23 octobre 2020 inchangées en 2025 sont les suivantes :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50
		Couverture, étanchéité, isolation	20
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20
		Ascenseurs et monte charges	20
	Equipement médical	Matériel biomédical	7
		Equipements d'imagerie	8
		Optiques d'endoscopie, grosses réparations prolongeant la durée de vie d'équipement biomédical	3
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
		Logiciels institutionnels	10
		Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques	5
		Serveurs informatiques	5
Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux	25
		Façades, chassus et portes	20
	Installations générales (domaine privé)	Installations électriques	20
		Installations de chauffage	20
		Chaudières au sol	15
		Chaudières murales	10
		Installations d'ascenseurs	20
		Plomberie et sanitaires	20
		Peintures et revêtements de sol	10
		Meubles de cuisine et salle de bain	15

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 4,6 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers. Le CHU détient une créance résiduelle au 31-12-2025 de 19 723 133 €.

1.2.2.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale.

Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux. Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.2.2.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.2.2.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance (notamment logicielles), les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant est effectuée sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours.

Elles connaissent une évolution à la hausse entre 2024 et 2025, plus particulièrement sur la location maintenance et prestations informatique et les autres prestations diverses (contrats de location maintenance pour le traitement du courrier et contrats d'abonnement pour la publication des avis de marchés publics). Le stock au 31/12/2025 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	2024	2025
Assurance obligatoire Dommage - Construction	572 496,44	416 539,55
Location maintenance et prestations - Informatique	891 322,06	1 025 977,05
Assurance et maintenance - Matériel de transport	157 740,79	167 666,64
Services bancaires et assimilés		
Autres prestations diverses		167 080,13
Annonces et publications officielles		
Charges locatives et de copropriété	865,24	1 881,06
Charges constatées d'avance au 31/12	1 622 424,53	1 779 144,43

1.2.2.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions Spécifiques (recherche et enseignement), des subventions d'exploitation et des produits de gestion courante.

Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 3.55 M€, soit 4.9% entre 2024 et 2025 :

Budget	PCA 2024 en M€	PCA 2025 en M€	Variation
Budget H	72,20	75,82	3,62
Budget A	0,28	0,28	-
Budget E	0,09	0,10	0,01
Budget G	0,23	0,15	- 0,08
Budget P	0,05	0,05	0,00
Total général	72,85	76,40	3,55

L'augmentation des produits constatés d'avance concerne essentiellement le budget principal (+3.62 M€).

Les items concernés par les principales hausses des produits constatés d'avance sont les suivants :

- Les produits de l'activité pour 44,1M€, en hausse de 0,97 M€

- Les subventions qui représentent 24.8 M€ soit une augmentation de 2 M€
- Les autres produits, pour un montant de 7,4M€, en hausse de 0,58M€

En termes de catégorie de PCA, les principales évolutions concernent les secteurs suivants :

- Les PCA de la direction de la recherche augmente de 4,6M€, de 25,3M€ à 29,9M€, réparti sur 511 lignes. Les principaux débiteurs de ces PCA sont représentés par le ministère de la Santé (DGOS) pour 5,7M€ ; par les dons perçus via le Fonds de Dotation du CHU de Lille pour 1,9M€ ; par l'Agence Nationale de la recherche pour 1,9M€ ; l'INSERM pour 1,5M€ et une société pharmaceutique pour 2,3M€.
- Les PCA de la direction des affaires médicales sont en nette baisse de 2,4M€, pour s'établir à 1,93M€, en lien avec des montants attendus au titre des gardes des internes au titre de 2025, et au titre de recettes associées aux parcours de formation des praticiens à diplôme hors Union Européenne en France (PADHUE).
- Les PCA gérés au niveau de la direction des finances sont en légère hausse de +936k€, pour s'établir à 43,3M€ ; l'essentiel des PCA de cette direction est constitué de crédits reçus pour des activités spécifiques qui n'ont pas encore été consommés, par exemple pour l'activité relative au 3114 ; ou pour le déploiement et le fonctionnement du volet psychiatrique du SAS.

1.2.2.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2025 à 123.19 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre (M12) pour 86.6 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval (MCO/SMR) pour 12 M€.

Ils sont en augmentation de 1.32 M€, soit une hausse de 1% entre 2024 et 2025 :

Poste	PAR 2024 en M€	PAR 2025 en M€	Variation
Budget A	0,30	0,31	0,01
Budget B	0,36	-	0,36
Budget C	0,68	0,98	0,30
Budget E	0,13	0,04	- 0,09
Budget G	1,70	2,26	0,56
Budget H, dont :	118,70	119,60	0,90
Achats stockés autres approvisionnements	1,02	0,09	- 0,93
Autres produits de gestion courante	8,70	5,86	- 2,84
Production vendue	1,95	2,80	0,85
Produits de l'activité	100,46	105,58	5,12
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	3,63	1,30	- 2,33
Rémunérations et autres charges de personnel	0,03	0,03	- 0,00
Subventions d'exploitation et participations	2,91	3,92	1,01
Ventes de marchandises	-	0,03	0,03
Total général	121,87	123,19	1,32

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

- Une augmentation de 5.12 M€ sur les produits liés à l'arrêté d'activité M12 (+5.7 M€) ;
- Une baisse de 2.33 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs qui s'explique essentiellement avec un PAR moins important qui concerne la recherche (-1.6M €) et la direction des finances (-0.35 M€).

1.2.2.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer enregistrées en DENM concernent principalement les dépenses de personnel, les reversements de crédits et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12). Elles évoluent à la hausse de 5,1M€ entre 2024 et 2025.

	Objet	2024	2025	Variation
Charges de personnel	Prime de Service	20 511 986,00	20 488 228,00	- 23 758
	Temps additionnel	2 085 228,60	2 213 598,51	128 370
	Heures supplémentaires	561 537,00	1 200 442,80	638 906
	Permanence des soins	3 253 080,72	3 355 083,76	102 003
	Primes et indemnités autres	8 660 179,98	9 278 551,89	618 372
	Abondement retraite HU	546 962,29	-	- 546 962
	Autres charges de personnels dont charges patronales	8 566 009,81	8 387 053,28	- 178 957
Total charges de personnel		44 184 984,40	44 922 958,24	737 973,84
	Fournisseurs factures non parvenues	19 908 481,55	21 378 803,07	1 470 322
	Reversements de crédits	4 322 510,95	7 286 189,21	2 963 678
	GCS	1 214 511,35	1 155 267,19	- 59 244
	Autres charges rattachées	-	-	-
Total général		69 630 488	74 743 218	5 112 729

Les charges à payer liées au personnel évoluent de + 738 K€, les principales hausses concernant les heures supplémentaires, astreintes, dimanches et jours fériés (+638k€) ; ainsi que les primes et indemnités diverses (+618k€). A l'inverse, on constate une disparition de la DENM sur l'abondement retraite des HU, en lien avec la fin de ce dispositif et son remplacement par le régime IRCANTEC, mis en place à compter de septembre 2024.

Le poste « Fournisseurs, factures non parvenues » a enregistré une augmentation de 1,5 M€. Cette hausse est principalement portée par des opérations de régularisation des factures de maintenance et de consommation d'énergies des exercices antérieurs, cette régularisation résulte d'un effort important dans la gestion de ces factures au sein des service ordonnateurs durant l'année 2025.

Le poste « Reversements de crédit » enregistre une hausse de près de 2,96M€ en clôture 2025 en raison de l'inscription en charges à payer du solde des crédits MERRI Enseignement 2025, au titre de la circulaire C3, restant à reverser aux autres établissements du groupement de recherche G2RC.

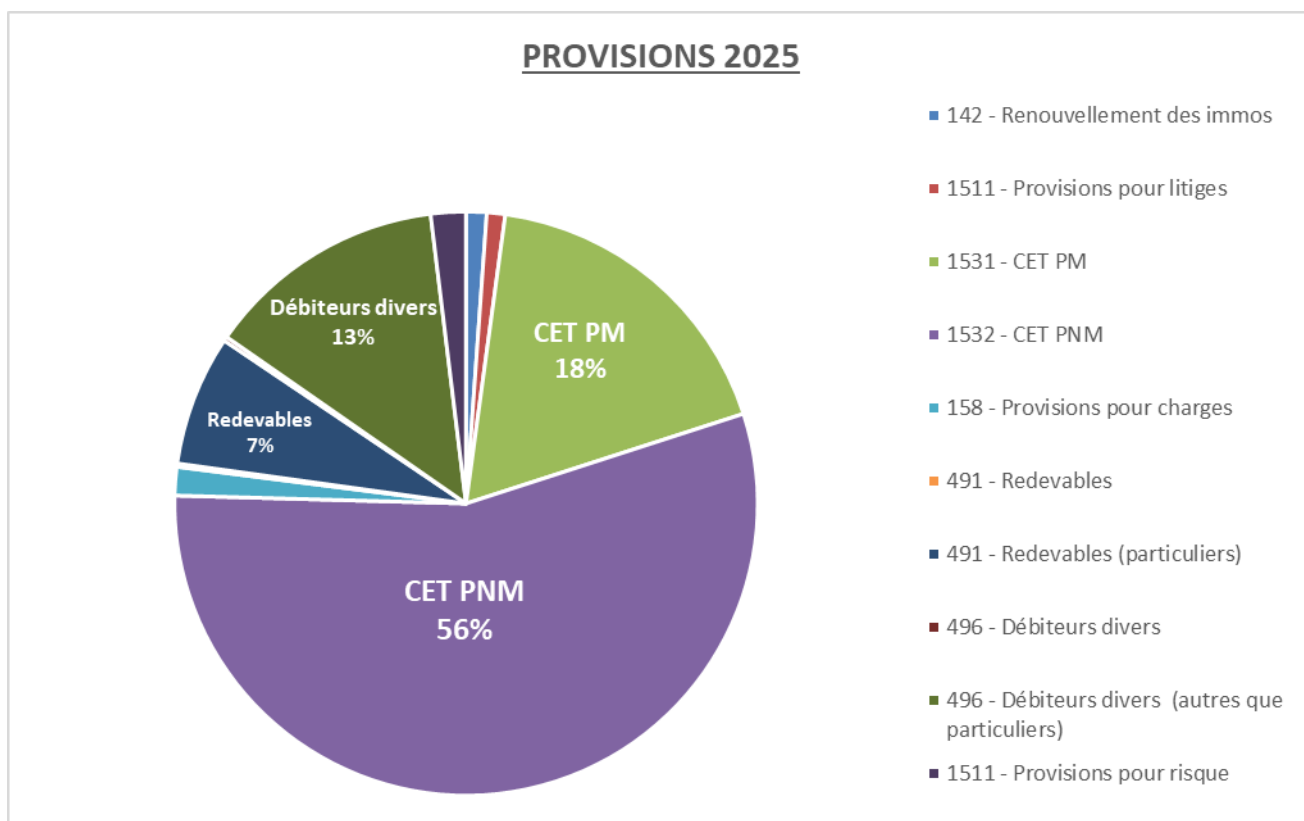
1.2.2.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendu probable par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 168 M€ tous budgets confondus au 31/12/2025, et se décline de la façon suivante :

Compte	Solde 2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Solde 2025
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	2 027 926,30	127 843,60	441 379,03	1 714 390,87
1511 - Provisions pour risque		3 274 089,35		3 274 089,35
1531 - CET PM	29 381 162,00	30 055 623,00	29 381 162,00	30 055 623,00
1532 - CET PNM	92 286 888,00	93 197 259,00	92 286 888,00	93 197 259,00
158 - Provisions pour charges	3 371 617,00	40 948,00	767 259,00	2 645 306,00
491 - Redevables (particuliers)	11 843 173,00	12 163 912,00	11 843 173,00	12 163 912,00
491 - Redevables	376 804,00	309 834,78	376 804,00	309 834,78
496 - Débiteurs divers (autres que particuliers)	23 516 398,00	22 511 951,00	23 516 398,00	22 511 951,00
496 - Débiteurs divers	419 311,00	400 725,40	419 311,00	400 725,40
Total général	165 133 279,30	162 082 186,13	159 032 374,03	168 183 091,39

Ce stock augmente de 3,27 M€ par rapport à 2024, essentiellement en raison de la nouvelle provision pour risque relative au reversement de la MERRI Enseignement aux établissements du groupement de recherche G2RC, dont les modalités sont en cours de validation.



1.2.2.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA.

Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement de l'aide en exploitation correspondant à ce projet, soit en 2030 (pour 0,7 M€) et 2031 (pour 1,21 M€). Il n'y a donc pas de mouvement constaté en 2025.

1.2.2.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 4,988 M€ fin 2025.

Concernant les **litiges fournisseur**, une reprise de provision à hauteur de 0,16 M€ a été effectuée concernant un litige lié au chantier de construction de l'Institut Cœur Poumon, à la suite d'un versement.

Une dotation de 55 K€ a été enregistrée pour deux nouveaux litiges déclarés en 2025 :

- l'un concerne les réclamations d'un prestataire dans le cadre d'un projet de recherche pour 25 K€
- l'autre est lié à l'achat d'un isolateur dans le cadre de la création d'une plateforme de biothérapie pour 30 K€.

Des provisions sont également constituées pour les **franchises d'assurance de responsabilité civile** (0,61 M€)

et les **litiges avec le personnel** (0,262 M€). En 2025, une reprise de ces provisions a été effectuée pour un montant de 12 K€ sur les franchises d'assurance (suite à l'application d'une nouvelle méthode de calcul) et de 0,265 M€ pour les litiges du personnel.

Une nouvelle provision a été constituée au titre du litige relatif au **reversement de crédits MERRI Enseignement**.

- Le CHU de Lille reçoit les crédits dits « MERRI socle » (y compris MERRI enseignement) pour les établissements d'un groupement territorial de recherche clinique (G2RC) ; ces crédits sont ensuite reversés aux établissements concernés selon les indications de la DGOS.
- En 2025, lors de la C1, la DGOS propose une révision de la méthode de répartition des enveloppes MERRI Enseignement grâce aux résultats d'une nouvelle enquête sur la répartition des étudiants menée sur le territoire national. Présentant de vrais biais méthodologiques, cette enquête a fait l'objet de vives contestations à l'échelle nationale et territoriale. Ces contestations ont conduit les établissements membres du G2RC à connaître des difficultés pour identifier collectivement une méthode de reversement de ces crédits entre les établissements du G2RC.
- A la clôture 2025, aucune répartition définitive des crédits n'est retenue. Plusieurs hypothèses sont en discussion, représentant une charge pour le CHU de Lille d'un montant évalué entre 0 € (les montants à reverser étant, dans cette hypothèse, déjà prévus en DENM) et plus de 8 M€.
- Au regard de l'avancée des échanges avec les autres établissements du G2RC concernés par ces reversements, une provision de 3,274 M€ a été inscrite, correspondant à une hypothèse intermédiaire en termes de montant à reverser.

1.2.2.4.3 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 30,1 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2025 de 46 292,5 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 47,8%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2025. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 93,2 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2025 de 272 989 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base de sa rémunération moyenne journalière, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50,2% pour un agent contractuel et 56.7 % pour un agent titulaire. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2025.

Les impacts sur le coût moyen 2025 sont :

- L'effet prix estimé à 2,7 M € suite à la hausse significative (+ 3 points) du taux de charges patronales de la CNRACL
- L'effet volume à la baisse suite à la diminution des compteurs CCI et CET (pose et indemnisation) plus importante que la hausse des compteurs CEP.

La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

1.2.2.4.4 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour **paiement rétroactif des cotisations CNRACL** dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 0,319 M€. Gérée en extinction, elle est apurée de 0,267 M€ en 2025.

La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.

La provision relative aux **Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE)** a été constituée pour 2,326 M€, en hausse de 0,04 M€ par rapport à 2024. Depuis 2019, ce suivi est externalisé auprès de Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :

- Des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnissables en 2025 ;
- Des départs enregistrés lors des trois dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.

Le CHU de Lille a reçu notification, courant 2021, d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2019 au titre de l'année 2018. Ce montant a été revu après échanges à un montant maximal de 1 M€, provisionné en 2024 à hauteur de 0,5 M€. Le CHU a reçu en 2025 un jugement défavorable du tribunal administratif qui a conduit à la reprise à 100% de cette provision. La **provision FIPHFP** est donc intégralement reprise au 31/12/2025.

1.2.2.4.5 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2025.

1.2.2.4.6 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 35,4 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2025 en date du 20 février 2026.

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant.
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 6,4 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs. A noter qu'une partie de la créance SMUR a été annulée sur l'exercice pour un montant total de 4,8 M€.
- ✓ Une approche au cas par cas pour des dossiers particuliers pour lesquels nous avons une connaissance détaillée sur les possibilités de recouvrement des titres (contestation par le débiteur ; redressement ou liquidation judiciaire...)
- ✓ Les créances irrécouvrables 2025 (admissions en non valeurs) ont été intégrées comme chaque année jusque fin octobre inclus.

1.2.2.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.3 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2025

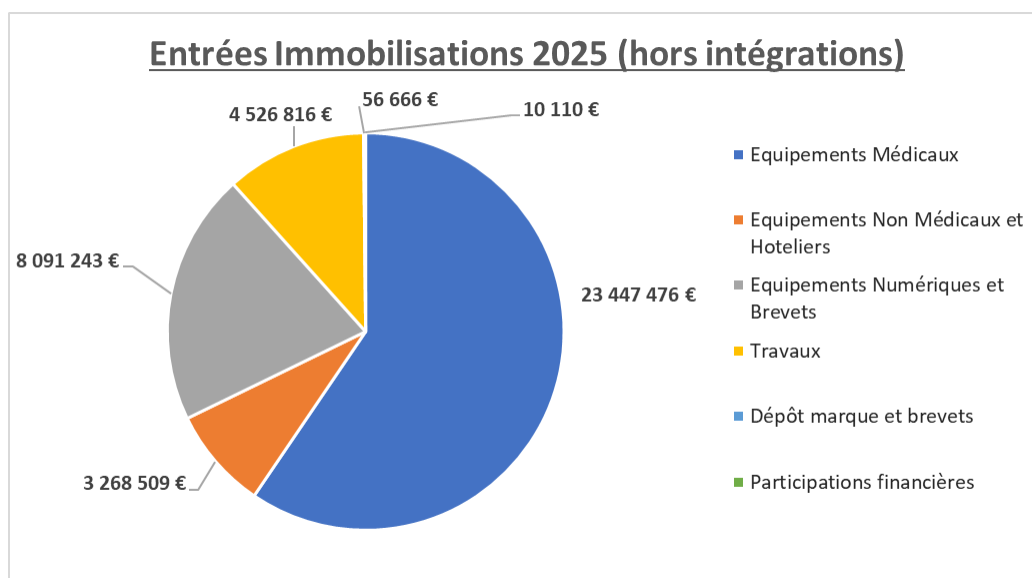
1.3.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Les corrections opérées sur l'exercice 2025 portent sur des modifications d'actif du bilan pour régulariser la valorisation en immobilisation financière (compte 2661 « participation au GCS ») de l'apport en nature de 10 K€ réalisé par le CHU de Lille au « GCSMS CRA » dans les années 2000, qui n'avait pas fait l'objet d'un enregistrement comptable. Cette correction a eu pour contrepartie une modification sur le compte 102100 « Dotation » à hauteur de 10 K€.

1.3.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.3.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2025, hors intégrations, s'élèvent à 39,4 M€, comprenant notamment 23,4 M€ d'équipements médicaux ; 8 M€ d'équipements numériques et logiciels ; 4,5 M€ de travaux sur les domaines publics et privés ; 3,3 M€ d'équipements non médicaux et hôteliers ; 56 k€ de brevets et 10 k€ de participation financière.



Sur l'exercice 2025, des **intégrations** (mises en services liées à des projets d'investissements en cours) ont été réalisées pour 30,2 M€, avec principalement 16,4 M€ pour le réseau Haute Tension, 5,9 M€ pour l'extension du CIAL, 4 M€ pour les travaux permettant l'acquisition et l'installation d'un IRM7T, 1,9 M€ pour la nouvelle salle de régulation du SAMU et son ascenseur et 0,77 M€ pour la création d'une Maison des Victimes.

Les immobilisations en cours non encore amorties au bilan 2025 (hors avances sur immobilisations corporelles :

3,3 M€) s'élèvent à 10,6 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Programme	Libellé	Total Général 31/12/2025
12	PTAH	87 468,29
05	Logiciels en cours	471 035,92
14	SILLAGE	64 627,70
17	Flux logistiques et stocks (WMS)	1 223 395,99
7	Parkings Silo	871 879,28
15	Construction nouvelle pharmacie	2 051 328,03
22	Construction du logipôle	513 107,47
27	Traitement d'air Salengro	1 406 663,04
35	UMD	312 655,71
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	1 267 937,42
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	33 818,98
57	Extension restructuration Salengro	773 805,47
00	Petits travaux en cours	1 492 082,76
12	Transport patients	49 352,50
Total comptes 23		10 619 158,56

Les opérations CNIS (Parking, Logipôle, JDF et Salengro) ainsi que le projet de la Pharmacie représentent 52 % du total.

Les livraisons à soi-même (production immobilisée) s'élèvent en 2025 à 2,229 M€, dont 1,057 M€ au titre de projets informatiques et 1,172 M€ concernant des travaux en cours sur différents projets.

1.3.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 9,9 M€, pour une valeur nette comptable de 90 K€, largement couverte par le produit des ventes (1,3 M€) dont principalement :

- 6,2 M€, au titre des équipements médicaux
- 1,8 M€ au titre de la mise à jour de l'inventaire non médical ;
- 1,5 M€ au titre de l'inventaire des équipements informatiques ;
- 0,36 M€ pour les sorties des immeubles de la Dotation Immobilière
- 42 K€ pour les sorties de véhicules de l'actif.
- 25 K€ au titre des participations financières

Il est à préciser qu'aucun montant n'est sorti au titre des opérations de « désinvestissement » sur les travaux réalisés dans différents bâtiments (constatation de l'usure des installations et agencements). Les sorties ont été déterminées et calculées à 2,467 M€, dans le cadre d'une méthode de calcul constante depuis plusieurs années, après la clôture, mais n'ont pas pu être saisies en comptabilité dans le cadre de la clôture 2025. Elles seront saisies sur l'exercice 2026. Le report de cette opération n'a aucun impact sur le résultat comptable

2025 et 2026 (les VNC relatives aux fiches immobilisation à sortir de l'actif étant d'un montant nul).

1.3.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

1.3.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2025 de subventions d'investissement pour 13 M€, dont principalement :

- Aides relatives au maintien en fonctionnement de l'hôpital Salengro : 4 M€
- Subventions reçues au titre du déploiement du projet ARIANES : 3,7 M€
- Investissement du Quotidien : 2 M€
- Subventions pour la mise en œuvre de la Pathologie Numérique : 0,968 M€
- Mise en place du projet MAVle - Maison des Victimes : 0,676 M€
- Subventions relatives à des projets numériques (2NPS, NEXUS, CAPSUL, IAVC...) : 0,576 M€

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2025 s'élève à 8,5 M€, au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 53 M€ à la clôture de l'exercice.

1.3.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le résultat 2024, toutes activités confondues, s'élève à – 27,16 M€, dont – 27,72 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire.

Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En excédent affectés à l'investissement pour la DNA ;
- Aux comptes report à nouveau excédentaire ou déficitaire pour les autres budgets annexes.

1.3.4 PARTICIPATIONS

Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe BI10. Les mouvements comptabilisés en 2025 sont les suivants :

- Le CHU a constaté la suppression de sa participation à la fondation maladies rares, après identification du fait que la participation de 25 K€ réalisée par le CHU de Lille n'avait pas de contrepartie au passif de la structure, qui est une association loi 1901.
- Le CHU a réalisé une correction de bilan pour intégrer sa participation financière au GCSMS Centre de Ressource Autisme à hauteur de 10 K€.
- Le CHU détenait des participations au sein du GIP SIB, qui a fusionné en 2025 avec le GIP MIPIH pour devenir le GIP NUMIH. Le montant des participations, d'un montant total de 2,26 M€, a été transféré intégralement vers la nouvelle structure.
- Le CHU de Lille a enregistré une participation au GCS PHARMA pour un montant de 10 €, qui avait été incorrectement imputée en dépense d'exploitation en 2023.
- Le CHU a enfin enregistré une participation financière au GCSMS « Un chez soi d'abord » pour un montant de 100 €.

1.3.5 EMPRUNTS

La dette du CHU de Lille d'un montant de 522,2 M€ est composée au 31 décembre 2025 :

- de soixante-dix emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 519,3 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 12 prêteurs bancaires et plusieurs obligataires ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole, dont le taux est de 0% par an et dont le capital n'est pas amorti.

Deux nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant de 39 M€ (29 M€ + 10 M€) afin de financer les investissements de l'exercice 2025. Par ailleurs, un emprunt a été refinancé pour bénéficier de conditions financières plus avantageuses, pour 9 M€.

La répartition de la dette au 31 décembre 2025 (hors emprunt spécifique) est la suivante :

Prêteur	CRD au 31/12/2025	dont nouveaux emprunts	Annuité 2025 en capital	Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
ARKEA	12 187 500 €		1 250 000 €	2	2%
Banque internationale à Luxembourg	29 000 000 €	29 000 000 €	0 €	1	6%
BANQUE POSTALE	9 762 500 €		1 550 000 €	2	2%
CAISSE D'EPARGNE	61 513 000 €	10 000 000 €	3 552 412 €	7	12%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	63 159 148 €		2 926 030 €	7	12%
CREDIT AGRICOLE	43 030 729 €		5 863 256 €	11	8%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	17 000 000 €		1 300 000 €	2	3%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	21 425 000 €	9 000 000 €	2 462 500 €	5	4%
Deutsche Pfandbriefbank AG	54 500 000 €		4 500 000 €	3	10%
EMISSION OBLIGATAIRE	35 158 333 €		2 166 667 €	5	7%
SFIL CAFFIL	131 721 163 €		8 713 668 €	18	25%
Société Financière de la NEF	3 421 019 €		224 072 €	2	1%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	37 416 667 €		4 300 000 €	5	7%
	519 295 060 €	48 000 000 €	38 808 603 €	70	100%

Le montant des intérêts courus non échus 2025 est de 2,3 M€, les ICNE 2024 ayant été de 2,7 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2025 est de 2,48 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2.74 % en 2024).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la suivante, en incluant l'emprunt spécifique de 2,85 M€ :

Classification charte GISSLER	Type de taux	Encours	% d'exposition
1A	Fixe	387 382 219 €	74,2%
1A	Variable	45 850 000 €	8,8%
1A	Livret A	84 386 219 €	16,2%
1B	Barrière	3 000 000 €	0,6%
1C	Annulable	1 525 000 €	0,3%
		522 143 438 €	100%

Il est à noter que l'année 2025 est marquée par la poursuite de l'utilisation d'une possibilité contractuelle prévue par deux contrats d'emprunts. Cette possibilité, désignée sous le terme de « remboursement anticipé temporaire », permet au Centre Hospitalier de Lille de rembourser temporairement le montant d'un emprunt dont l'amortissement est déjà en cours, en contrepartie d'une réduction des intérêts appliqués sur la période concernée.

1.3.6 CREANCES ET DETTES

1.3.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture est le suivant :

	2024	2025	écart	variation
Stocks	28 283 505,47 €	29 797 180,82 €	1 513 675,35 €	+5%
Hospitalisés et consultants	7 445 776,53 €	7 425 568,04 €	-20 208,38 €	0%
Caisse pivot	157 289 471,55 €	190 386 877,37 €	33 097 405,82 €	+21%
Autres tiers payants	40 388 846,72 €	46 166 873,65 €	5 778 026,93 €	+14%
Autres	2 921 060,11 €	5 994 739,64 €	3 073 679,53 €	+105%
Créances diverses	81 448 502,17 €	79 160 348,24 €	-2 288 153,93 €	- 3 %
Disponibilités	31 548 383,14 €	11 716 950,22 €	-19 831 432,92 €	-63%
Charges constatées d'avance	1 622 424,53 €	1 779 144,43 €	156 719,90 €	+10%
Dépenses à classer	41 957,58 €	4 415,82 €	-37 541,76 €	-89%
TOTAL Actif circulant	350 989 927,80 €	372 515 473,51 €	21 525 545,71 €	+6%

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une hausse de 6 % à la clôture de l'exercice 2025.

Le niveau des stocks est en légère hausse (+5%) .

Le compte « Hospitalisés et consultants » : Le solde de ce compte est stable en 2025 comme en 2024 .

Les chiffres repris ci-dessous intègrent les restes ayant fait l'objet de provisions, les chiffres du tableau sont nets des provisions

- **Les créances de plus de 1 000€** représentent 2,82% du nombre de titres pour 67,33% du montant total. Celles inférieures à 100€ représentent 81,63% du nombre de titres pour 10,66% du total en montant. La tendance à une légère augmentation des créances de faible montant se confirme comme sur l'exercice comptable précédent. Une action d'apurement des restes anciens et de très faible montant est prévue en 2026.

- Les créances des années 2024 et antérieures représentent 74,25 % (13,88 M€ sur 18,69M€) des créances figurant au bilan 2025 de l'établissement. Une part significative de ces restes correspond à l'année 2024.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

- Une somme de 88 M€ figure en solde du compte 41121 « Caisse pivot - Amiable » ;
- Au 30 avril, au titre de 2025, il ne reste que la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai. Cette somme sera régularisée en 2026 (solde de la créance par la CPAM).

Une somme de 102,29 M€ est inscrite en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspond principalement :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2025
- à la valorisation des séjours à cheval
- et à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « Autres tiers payants » est en hausse de 14 %. Le déploiement à venir du protocole ROC devrait permettre de réduire ces créances dans les années à venir .

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) sont en hausse de 22%.

Les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) poursuivent leur baisse (-1 %) en 2025.

Au bilan du CHU figure une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée. Un contentieux administratif est en cours, la Cour Administrative d'Appel a pris récemment une décision en faveur du CHU. Le dénouement de cette créance devrait intervenir en 2026.

1.3.6.2 DETTES (HORS DETTES FINANCIERES)

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2024	2025	écart	Variation
Avance reçue	9 575 614,05 €	5 987 757,18 €	-587 856,87 €	-9%
Dettes fournisseurs	109 393 845,30 €	108 353 786,06 €	-1 040 059,24 €	-1%
Dettes fiscales et sociales	90 113 341,11 €	92 235 897,71 €	2 122 556,60 €	+2%

Dettes fournisseurs d'immobilisations	14 468 930,66 €	20 898 129,84 €	6 429 199,18 €	+44%
Fonds déposés par les hébergés et les hospitalisés	44 890,68 €	47 821,56 €	2 930,88 €	+7%
Autres	3 958 100,28 €	7 918 071,08 €	3 959 970,80 €	+100%
Produits constatés d'avance	72 851 359,97 €	76 408 608,47 €	3 557 248,50 €	+5%
Recettes à classer	320 504,75 €	644 130,16 €	323 625,41 €	+101%
TOTAL	297 726 586,80 €	312 494 202,06 €	14 767 615,26 €	+5%

Les dettes autres que celles liées à l'emprunt sont en hausse de 5 %.

Le poste « Dettes fournisseurs » est en légère baisse de 1 %. Celui des fournisseurs d'immobilisations est en hausse de 41 % (après une baisse de 22 % en 2024), La hausse est de 11 % sur deux ans. Les dettes auprès des fournisseurs d'immobilisation repartent à la hausse au fur et à mesure de la réalisation des projets immobiliers du CHU.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 90,67 M€ en hausse de 2 % en 2025. Ces hausses correspondent à une augmentation régulière de ces charges (2 % en moyenne ces dernières années). Le CHU n'a aucun retard de paiement en matière fiscale ou sociale.

Les produits constatés d'avances augmentent de 5% cette année. Cette évolution correspond à la tendance générale des dettes non financières.

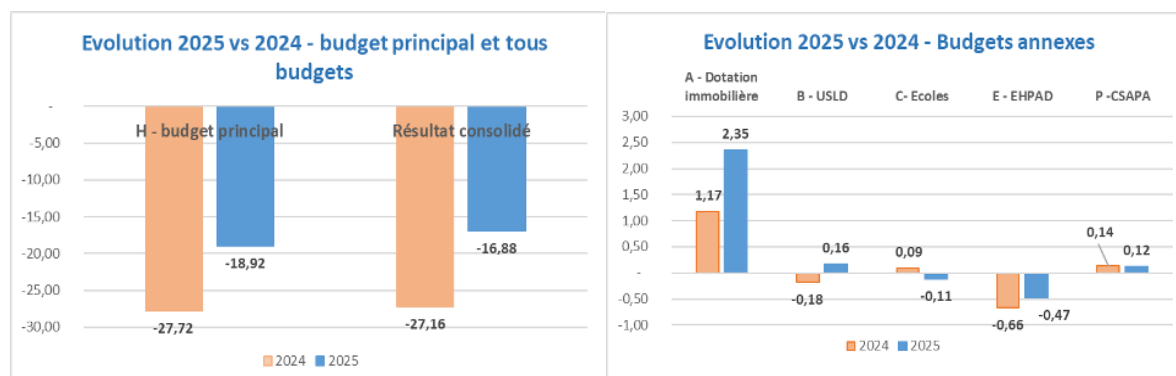
Le compte « Recettes à classer » est en hausse de 101 %. Cette augmentation dans les chiffres est de 323 K€ dans un contexte de maîtrise de leur suivi. Les sommes y figurant seront dans leur quasi-totalité régularisées en 2026.

1.4 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2025

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à – 16,9 M€ et s'améliore de 10,3 M€ par rapport à 2024.

Cette évolution résulte à la fois d'un déficit moins élevé sur le budget principal (+8,8 M€), sur la dotation immobilière (+1,2 M€), sur l'USLD (+ 0,34 M€) et sur l'EHPAD (+0,19 M€) et d'une évolution défavorable sur le budget des écoles (-0,2 M€) ainsi que sur le CSAPA mais dans une moindre mesure (-20 K€).

Budget	2024	2025	variation
H - Activité principale	- 27 722 229,94	- 18 922 636,99	8 799 592,95
A - Dotation immobilière	1 167 529,94	2 352 056,57	1 184 526,63
B - USLD	- 175 321,46	163 589,72	338 911,18
C - Ecoles	86 719,35	- 114 240,89	- 200 960,24
E - EHPAD	- 659 667,89	- 472 804,10	186 863,79
P - CSAPA	138 264,52	115 140,45	- 23 124,07
G - GHT	0,00	0,00	-
Résultat	- 27 164 705,48	- 16 878 895,24	10 285 810,24

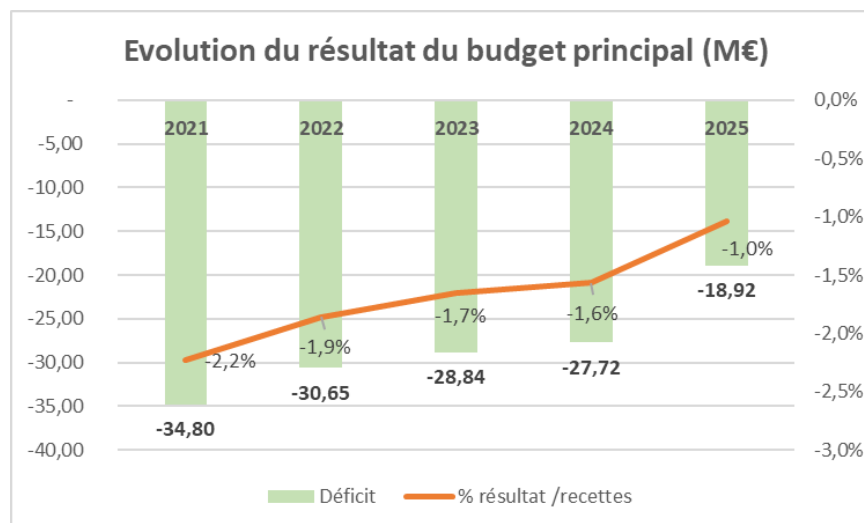


Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.4.1 RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Depuis 2021, le déficit du budget principal se réduit chaque année (avec un résultat qui s'est amélioré de 46 % en 5 ans) et ce, malgré un contexte financier peu favorable et une activité dont la hausse est intégralement portée par l'ambulatoire.

Le résultat de 2025 s'améliore de 8,8 M€ par rapport à 2024 Cette évolution traduit d'importants gains budgétaires, sous l'effet notamment du PACTE (Programme d'Actions Transition Equilibre). Pour la troisième année consécutive, la dynamique impulsée par le PACTE se poursuit avec un bilan faisant état d'environ 19 M€ de gains, limitant ainsi les effets exogènes subis par le CHU de Lille.

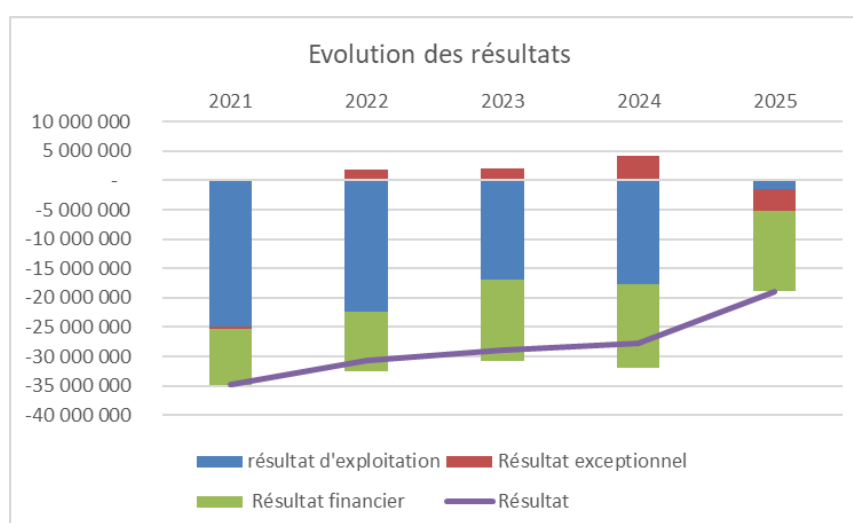


La formation du **résultat 2025 du budget H** se décompose comme suit :

Résultat	Rubrique	2024	2025	Variation
⊞ Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 709 247 235,97	1 764 853 373,31	55 606 137,34
	Charges d'exploitation	- 1 726 872 136,51	- 1 766 336 454,72	- 39 464 318,21
Total Résultat d'exploitation		- 17 624 900,54	- 1 483 081,41	16 141 819,13
⊞ Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	18 954 073,26	13 046 967,24	- 5 907 106,02
	Charges exceptionnelles	- 14 678 590,21	- 16 728 357,50	- 2 049 767,29
Total Résultat exceptionnel		4 275 483,05	- 3 681 390,26	- 7 956 873,31
⊞ Résultat financier	Produits financiers	71 292,43	9 759,91	- 61 532,52
	Charges financières	- 14 444 104,88	- 13 767 925,23	676 179,65
Total Résultat financier		- 14 372 812,45	- 13 758 165,32	614 647,13
Résultat		- 27 722 229,94	- 18 922 636,99	8 799 592,95

L'amélioration du résultat (+8,8 M€) s'explique essentiellement par les résultats d'exploitation et financier qui progressent respectivement de + 16,1 M€ et de +0,6 M€.

Le résultat exceptionnel est quant à lui, en baisse de -7,9 M€ en raison notamment d'une opération importante de régularisation de titres de recette relatifs aux SMUR secondaires (4,8 M€).



1.4.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de +55,6 M€, soit + 3,3 % et se déclinent ainsi :

Rubrique	Détail rubrique	2024	2025	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	65 905 922	69 901 767	3 995 845	6,1%
	Production vendue	47 581 490	47 228 527	- 352 963	-0,7%
	Production immobilisée	2 026 021	2 229 934	203 913	10,1%
	Produits de l'activité	1 345 515 725	1 391 435 329	45 919 604	3,4%
	Subventions d'exploitation et participations y compris FIR	19 904 443	18 318 179	- 1 586 265	-8,0%
	FIR	43 376 529	44 645 906	1 269 377	2,9%
	Reprises sur provisions	152 988 089	155 620 977	2 632 888	1,7%
	Autres produits de gestion courante	31 949 016	35 472 755	3 523 739	11,0%
Total Produits d'exploitation		1 709 247 236	1 764 853 373	55 606 137	3,3%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		1 556 259 147	1 609 232 396	52 973 249	3,4%

La progression de +55,6 M€ se situe essentiellement sur les produits de l'activité avec une évolution de +45,9 M€ (soit +3,4 %), les ventes de marchandises avec + 4 M€ (soit +6,1 %), les autres produits de gestion courante avec +3,5 M€ (soit +11 %),

Hors reprises sur provisions, l'évolution s'élève à +53 M€. Retraité des Produits remboursables et AP-AC (Accès Précocité et Accès Compassionnel), cette progression est ramenée à + 50 M€ (+3,6%).

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.1.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.1.2).

1.4.1.1.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 78,8 % des produits d'exploitation du CHU de Lille (86,5 % des recettes hors reprise sur provisions). Ils progressent de +45,9 M€ entre 2024 et 2025 (soit +3,4 %).

Les recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 1 273,5M€ (Recettes de Titre 1) et les autres recettes de l'activité hospitalière : 117,9 M€ (Recettes de Titre 2).

Produits d'activité	2024	2025	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	1 233 808 632	1 273 507 009	39 698 376	3,2%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	111 707 093	117 928 320	6 221 228	5,6%
Total Produits d'activité hors FIR	1 345 515 725	1 391 435 329	45 919 604	3,4%

1.5.1.1.1.1 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

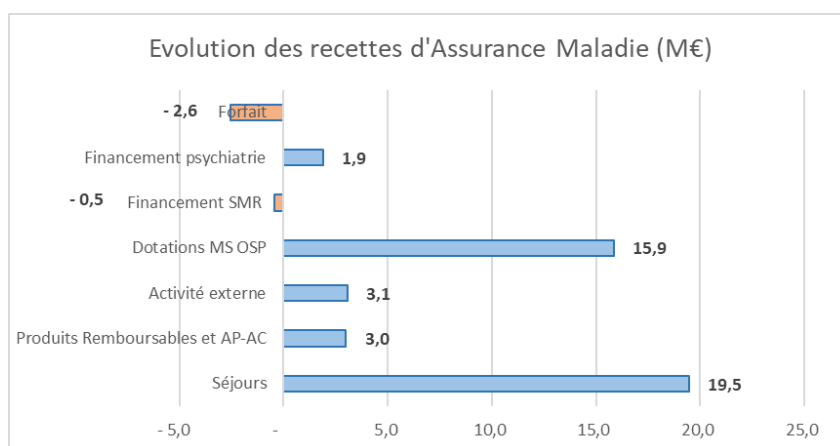
Une forte progression de +39,7 M€ (soit +3,2 %) qui s'explique essentiellement par une augmentation des recettes issues des séjours de près de 19,5 M€ ainsi que par une progression des financements MS - OSP de près de 15,9 M€. Cette variation se décompose ainsi :

- Une augmentation des recettes issues des séjours de +19,5 M€ (soit +3,3%) malgré l'arrêt de la SMA (Sécurisation Modulée à l'activité) en 2025
- Une progression des dotations MS - OSP de +15,9 M€ (soit +6,1 %) dont +11 M€ pour le

financement de la hausse des cotisations CNRACL

- Une hausse sur l'activité externe de 3 M€ (+4,1 %)
- Une progression des produits remboursables et AP-AC (ex ATU) de +3 M€ (soit +1,6%)
- Une progression du financement de la psychiatrie de +1,9 M€ (soit +3,8 %)
- Une baisse des forfaits de - 2,6 M€ (soit -5,4 %) essentiellement sur la dotation populationnelle des urgences
- Une baisse des transports de -0,6 M€ (soit -23,7 %)
- Une diminution du financement du SMR de -0,45 M€ (soit-1,5 %).

Hors Produits pharmaceutiques remboursables en sus et AP-AC, l'évolution est de +36,7 M€, soit +3,5 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2024	2025	Ecart	%
Séjours	584 236 478	603 706 391	19 469 913	3,3%
Transports (article 80)	2 486 461	1 897 062	- 589 399	-23,7%
Produits Remboursables et AP-AC	186 112 178	189 099 132	2 986 955	1,6%
Activité externe	74 223 789	77 286 486	3 062 697	4,1%
Dotations MS OSP	258 904 415	274 781 644	15 877 229	6,1%
Financement SMR	29 462 148	29 010 212	- 451 936	-1,5%
Financement PSY	49 792 101	51 685 221	1 893 120	3,8%
Forfait	47 463 363	44 905 771	- 2 557 592	-5,4%
RAC détenus	1 127 700	1 135 089	7 389	0,7%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	1 233 808 633	1 273 507 009	39 698 376	3,2%

➤ Les recettes de séjours MCO et HAD progressent de +19,5 M€ :

Cette progression est due à une augmentation du nombre de séjours combinée à un effet case-mix. L'année 2025 enregistre, en effet, une progression de + 11 043 séjours (+4,6 %) par rapport à 2024 portée par les séjours de 0 nuit.

	Nombres de séjours MCO			
	2024	2025	variation	%
Séances	62 237	63 518	1 281	2,1%
0 nuit	90 578	101 206	10 628	11,7%
1 nuit	27 062	26 965	- 97	-0,4%
2 nuits et +	61 626	60 857	- 769	-1,2%
Total	241 503	252 546	11 043	4,6%

L'évolution du nombre de séjours est majeure sur l'ambulatoire (0 nuit hors séances), à près de +12% (soit +10 628 séjours). La progression en volume est essentiellement portée par la médecine ambulatoire (+ 7 392 séjours, soit +13,3%), et dans une moindre mesure par l'activité peu invasive ambulatoire (interventionnel, endoscopies...) (+ 1 519 séjours, soit +8,8%). Sur ce segment, la valorisation suit la même évolution à hauteur de 12%.

En parallèle, l'activité conventionnelle de 2 nuits et plus, continue son retrait, à hauteur de - 769 séjours, soit -1,2%, du fait d'un repli de l'activité de médecine (-1,7%), d'obstétrique (-1,2%) et en néonatalogie (-3,5%). Nous constatons cependant une hausse de valorisation de l'activité de 2 nuits et plus, grâce à une hausse d'activité de la chirurgie de 2N+ (+1% soit +173 séjours), et de l'amélioration des valorisations moyennes.

La valorisation des séjours à cheval MCO, estimée à 11,4 M€ en 2025, est en progression par rapport à 2024 (soit + 1,4 M€).

Enfin, 2025 marque la fin de la SMA. En 2024, elle avait perduré avec une part sécurisée à hauteur de 50% et les 50 % restants à partir des recettes réelles.

- **Les recettes de produits remboursables sur liste en sus et médicaments avec accès précoce ou compassionnel AP-AC (ex ATU) sont en hausse de +3 M€ :**

L'évolution des recettes est liée à une augmentation sur les molécules facturables en sus à hauteur de 10,3M€. Cette dernière est principalement portée par l'utilisation de médicaments et dispositifs innovants tels que les Car-T Cells, immunoglobine, les anti-dépresseurs en néphrologie ou des traitements utilisés dans le cadre de leucémies ainsi que des dispositifs médicaux tels que des neurostimulateurs.

Les recettes des AP-AC, quant à elles, diminuent de -7,3 M€ impactées notamment par une bascule des car-T Cell des AP-AC vers les produits remboursables (-10,1 M€) compensée en partie par l'administration de Zolgensma (+4,7 M€).

- **Les recettes d'activité externe progressent de +3 M€**

Les recettes d'activité externe tiennent compte des recettes facturées à la fois dans le cadre de la FIDES et du RSF. Les recettes des soins externes sont présentées en progression de +3 M€ par rapport à 2024, principalement sur la partie FIDES. En effet, cette variation s'explique par l'impact en effet année pleine des acquisitions/locations des équipements lourds de l'imagerie survenues en 2024.

- **Les produits relatifs aux dotations MS - OSP (anciennement MIGAC) sont en progression de +15,9 M€. Cette variation s'explique essentiellement par le financement de la nouvelle mesure catégorielle relative à la hausse des cotisations patronales CNRACL au 1er janvier 2025.**

En 2025, les dotations MIGAC ont été transposées selon la nouvelle nomenclature « Objectifs de Santé

L'augmentation des recettes MS - OSP entre 2024 et 2025 s'explique principalement par :

- Le financement de la nouvelle mesure catégorielle relative à la hausse des cotisations patronales CNRACL au 1er janvier 2025, soit **+11 M€** ;
- La progression de la MERRI socle soit **+1,7 M€** dont une partie des crédits a été reversée aux établissements bénéficiaires au titre de l'entité fusionnée « G2RC » ;
- Le transfert du financement CRDN du FIR vers les OSP soit **+1,6 M€** ;
- Le financement de la mesure intéressement soit **+1,2 M€** ;
- Les financements de la recherche soit **+1 M€** ;
- La progression des financements relatifs aux internes, étudiants et docteurs juniors de **+0,9 M€** dont :
 - +1,5 M€ liée au financement attendu de la prime d'autonomie des docteurs juniors (prime comptabilisée en PAR sur l'exercice 2023 qui n'a pas été régularisée en 2024 engendrant alors un écart favorable en 2025) ;
 - +0,5 M€ au titre des maîtres de stages en lien avec les reversements effectués à l'Université de Lille ;
 - -0,8 M€ au titre de la rémunération des internes et étudiants ;
 - -0,3 M€ au titre des gardes et astreinte des internes
- Le financement de l'IRCANTEC soit **+0,8 M€** ;
- La revalorisation du financement du SAMU soit **+0,5 M€** ;
- Le financement des achats souverains soit **+0,3 M€** ;
- Le transfert des financements du CRPPE et du centre des troubles du langage vers le FIR soit **-1,1 M€** ;
- Le financement relatif aux maladies rares soit **-0,7 M€** ;
- La non reconduction du financement de la prime pouvoir d'achat des étudiants 3ème cycle soit **-0,5 M€** ;
- Le financement des actes dentaires et actes de biologie soit **-0,5 M€** ;
- La non reconduction de l'aide exceptionnelle pour l'USMP relatif à la surpopulation carcérale soit **-0,2 M€**.

➤ **Le financement SMR est en baisse de -0,45 M€ :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des financements SMR entre 2024 et 2025 :

Financement 2024 : 29,4 M€	Financement 2025 : 29 M€
Dotation populationnelle : 10,8 M€	Dotation populationnelle : 11,1 M€
Dotation pédiatrique : 0,06 M€	Dotation pédiatrique : 0,06 M€
Compensation dotation populationnelle (100 %) : 1,4 M€	Compensation dotation populationnelle (75 %) : 1 M€
Recettes d'activité : 13,8 M€	Recettes d'activité : 13,1 M€
AC SMR Non Reconductible : 0,4 M€	AC SMR Non Reconductible : 0,8 M€
MIGAC SMR : 2,4 M€	MIGAC SMR : 2,3 M€
Plateaux Techniques Spécialisés : 0,4 M€	Plateaux Techniques Spécialisés : 0,4 M€
IFAQ SMR : 0,2 M€	IFAQ SMR : 0,2 M€

Ce nouveau modèle mixte se traduit par la délégation d'un compartiment forfaitaire populationnel et

pédiatrique composé de ces deux dotations. Pendant la période de transition qui court jusqu'à 2027 inclus, ce compartiment forfaitaire est minoré de 25% par an.

La diminution de -0,45 M€ s'explique essentiellement par :

- Des recettes d'activité en baisse soit **-0,7 M€** ;
- La diminution de la compensation de la dotation populationnelle soit **-0,4 M€**. En 2025, la dotation de transition est minorée de 25% par rapport à 2024 ;
- La dotation populationnelle soit **+0,3 M€** ;
- Le financement de la hausse des cotisations CNRACL en AC non reconductibles soit **+0,4 M€** ;
- La baisse du financement MIG - activités expertises soit **-0,1 M€**.

➤ **Le financement Psychiatrie est en hausse de +1,9 M€ :**

La psychiatrie connaît une dynamique d'activité forte au sein de notre établissement. Celle-ci suit les orientations nationales et régionales instaurées par nos tutelles. Elle s'articule ainsi autour de nombreux projets touchant différents domaines tels que la prévention du suicide, le pénitentiaire ou le service d'accès aux soins.

La progression de +1,9 M€ est principalement liée aux éléments suivants :

- Le financement de la hausse des cotisations CNRACL soit +0,6 M€ ;
- La dotation file active soit +50 K€ ;
- La poursuite des projets en lien avec les charges constatées :
 - Les projets FIOP [PEP 48, REPII, DEMHETER, EMOT ...] soit +0,5 M€ ;
 - Le projet Numéro National Prévention du Suicide soit +0,3 M€ ;
 - Le projet SAS – volet psychiatrie soit +0,3 M€ ;
 - Le financement du projet Vigilans soit +0,1 M€.

➤ **Les forfaits sont en baisse de -2,6 M€ :**

	cloture 2024	Clôture 2025	Ecart 2025/2024
Forfait Prélèvements d'organes	1 144 813	943 997	- 200 816
Forfait Greffes	6 023 688	5 378 415	- 645 273
Forfait maladies rénales chroniques	223 194	196 093	- 27 101
sous total forfaits	7 391 695	6 518 505	- 873 190
IFAQ	5 765 416	5 712 888	- 52 528
Sous-total IFAQ	13 380 305	12 427 486	- 952 819
Dotation populationnelle urgence (dont hélismur)	33 795 221	32 303 271	- 1 491 950
Dotation populationnelle qualité	511 031	371 106	- 139 925
Sous-total dotation populationnelle urgence	34 306 252	32 674 377	- 1 631 875
Total forfaits	55 078 252	51 620 368	- 3 457 884

Les financements au titre des forfaits perçus au titre de l'exercice 2025 sont en baisse de -2,6 M€. Cette dernière s'explique majoritairement par une diminution sur la dotation populationnelle urgence (-1,6 M€), sur le forfait greffes (-0,6 M€) et dans une moindre mesure sur le forfait prélèvement d'organes (-0,2 M€).

Concernant la dotation populationnelle urgence, l'année 2025 a été marquée par l'évolution progressive des modalités de répartition de la dotation populationnelle urgence. Ainsi, le financement est composé de la sorte :

- Une sous-enveloppe hélismur pour laquelle nous constatons une augmentation du financement vs 2024 (+0,2 M€), évolution corrélée aux coûts du marché ;
- Une sous-enveloppe SMUR, reposant désormais sur un coût forfaitaire par ligne de SMUR. Malgré la

revalorisation assurée lors de la C2, le changement de modalité de financement reste très impactant pour notre établissement alors que nous ne constatons pas de baisse notable d'activité. La valorisation proposée reste en deçà de notre coût réel de ligne SMUR. Ce point reste donc un motif d'inquiétude et d'incompréhension important. Un travail reste à mener sur 2026 en lien avec les instances et autorités concernées (CCAR-U, ARS).

- Une sous-enveloppe Structure d'Accueil des Urgences, répartie en une part historique et une part indexée sur des indicateurs régionaux.

1.4.1.1.2 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2024	2025	Ecart	%
Tickets modérateurs	50 012 766	52 737 431	2 724 665	5,4%
Forfait journalier	10 481 985	10 603 453	121 468	1,2%
facturation de la biologie extérieure	37 702 509	39 836 436	2 133 927	5,7%
Soins et actes externes	11 271 788	11 745 208	473 420	4,2%
Sous traitance, autres pôles	2 238 044	3 005 793	767 749	34,3%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	111 707 093	117 928 320	6 221 228	5,6%

Les recettes d'activité hospitalière non prises en charge par l'assurance maladie sont en progression de +6,2 M€ entre 2024 et 2025 (soit +5,6%). Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- Les tickets modérateurs sont en progression de +2,7 M€, en raison de la dynamique d'activité globale et singulièrement constatée sur les séjours des patients étrangers (+3 M€).
- Les recettes de forfaits journaliers sont quasi-stables (+0,1 M€).
- Les soins et actes externes sont constatés en écart de +0,5 M€ en lien avec l'installation ou le renouvellement de plusieurs équipements lourds d'imagerie.
- Les recettes des laboratoires extérieurs sont en progression de +2,1 M€ par rapport à 2024 due à une forte croissance d'activité sur des secteurs tels que le neurosensoriel (+0,6 M€), les marqueurs prédictifs de maladies chroniques (+0,4 M€) ou encore les tumeurs solides (+0,4 M€).
- Les recettes de sous-traitance sont en augmentation de +0,8 M€ dont l'évolution est portée principalement par les prestations inter-établissements.

1.4.1.1.2 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 373,4 M€ en 2025, en progression de +9,7 M€ par rapport à

Rubrique	Détail rubrique	2024	2025	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	65 905 922	69 901 767	3 995 845	6,1%
	Production vendue	47 581 490	47 228 527	- 352 963	-0,7%
	Production immobilisée	2 026 021	2 229 934	203 913	10,1%
	Subventions d'expl. et participations y compris FIR	19 904 443	18 318 179	- 1 586 265	-8,0%
	FIR	43 376 529	44 645 906	1 269 377	2,9%
	Reprises sur provisions	152 988 089	155 620 977	2 632 888	1,7%
	Autres produits de gestion courante	31 949 016	35 472 755	3 523 739	11,0%
Total Produits d'exploitation		363 731 511	373 418 044	9 686 534	2,7%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		210 743 421	217 797 067	7 053 646	3,3%

Après neutralisation des reprises sur provisions, la progression s'élève à +7 M€ (soit +3,3 %). Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Les ventes de marchandises sont en hausse de +4 M€** dont +4,3 M€ sur les rétrocessions de médicaments et -0,3 M€ sur les ventes extérieures de la pharmacie (baisse sur les ventes des poches de chimiothérapie au CH de Seclin pour cause d'arrêt d'activité oncologique).
- **Les recettes de production vendue diminuent de -0,3 M€.** Cet écart porte principalement sur :
 - La production vendue de la pharmacie en écart de +0,2 M€
 - Les remboursements des budgets annexes de -0,1 M€
 - Les prestations de service CAF de -0,1 M€
 - Les remboursements des mises à disposition de personnel de -0,1 M€ essentiellement sur le personnel médical (dont -0,2 M€ pour les internes).
 - Les recettes de chambres particulières (-0,2 M€)
- **La production immobilisée est en augmentation de +0,2 M€**
- **Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 1,3 M€.** Cette variation s'explique essentiellement par :
 - La bascule des financements du CRPPE et du centre des troubles du langage initialement financés en MIG vers le FIR **(+1,2 M€)** ;
 - La revalorisation du financement relatif à la permanence des soins **(soit +0,8 M€)** correspondant à la majoration temporaire des astreintes pour la période de juillet à octobre et à la mise en œuvre de la réforme des astreintes à compter du 1er novembre 2025 ;
 - Les financements relatifs aux nouveaux projets STARCC, ROMAIN iavc, Nexus, France PCI ... **(+0,5 M€)** ;
 - L'évolution des financements de structures/projets en lien avec les charges constatées **(+0,3 M€)** :
 - Le SAS urgences (+0,5 M€) ;
 - Le CRATB (+0,4 M€) ;
 - Le CPIAS (+0,2 M€) ;
 - L'UAPED (+0,2 M€) ;

- Le financement relatif à l'appel à projet du fond de lutte contre les addictions (+0,1 M€) ;
 - Les financements ponctuels (-0,5 M€) (dispositifs prudentiels JO, braderie, ORSAN, formation FGSU ...) ;
 - Le déploiement de la plateforme numérique pour la prise en charge des symptômes coronariens aigus (-0,4 M€) ;
 - Le financement du séquençage haut débit en lien avec les charges constatées (-0,2 M€) ;
- La bascule du financement du CRDN vers les Missions spécifiques **(-1,3 M€)** ;
 - Les carences ambulancières **(-0,15 M€)** en lien avec les charges constatées.
- **Les subventions d'exploitation et participations (hors FIR) sont en baisse de -1,6 M€.** Cet écart porte principalement sur :
- Les subventions de la recherche (-1,6 M€)
 - Les subventions informatiques (-0,7 M€)
 - Les recettes liées à la refacturation des charges de la filière maladies rares FAI2R auprès du CHU de Bordeaux à hauteur de +0,6 M€ (du fait du transfert de responsabilité de cette filière vers le CHU de Bordeaux).
- **Les reprises sur provisions augmentent de +2,6 M€.** Cette variation se situe sur les provisions suivantes :
- Pour le CET : +2,4 M€ (dont +0,8 M€ sur le PM et +1,5 M€ sur le PNM)
 - Les créances irrécouvrables : +0,3 M€.
 - Les provisions pour charges +0,1 M€
 - Les provisions pour risques -0,2 M€.
- **Les autres produits de gestion courante sont en progression de +3,5 M€.** Cette variation s'explique par :
- Les remboursements de frais dans le cadre de la recherche (brevets, essais cliniques, ...) en augmentation de +5,3 M€ en lien avec le travail opéré par la direction de la recherche quant à l'amélioration du process de facturation.
 - Une hausse des recettes sur les GCS de +0,5 M€ principalement grâce à une forte dynamique d'activité constatée sur :
 - Le GCS HPSM qui nous lie au CH de Seclin du fait du changement de modèle économique de la biologie passant à une facturation directe des actes de biologie (+0,2 M€)
 - Le GCS HU Artois (+0,2 M€)
 - L'activité de stérilisation en lien le GCS CRRC (+0,1 M€)
 - La convention de coopération avec le CH de Roubaix dans le cadre du PIMM (plateaux mutualisés d'imagerie médicale) soit +0,4 M€.
 - Une baisse de -2,6 M€ sur les remboursements de fluides (Taxe CO2 : arrêt en 2025 de la méthode de paiement par acomptes et de réception d'un trop versé en fin d'année).

1.4.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 39,5 M€, soit +2,3 %, et se déclinent ainsi :

Rubrique	Détail rubrique	2024	2025	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	405 693 164	427 903 158	22 209 994	5,5%
	Variation de stocks	2 680 472	- 1 513 675	- 4 194 148	-156,5%
	Achats non stockés de matières et fournitures	24 521 818	23 615 713	- 906 105	-3,7%
	Services extérieurs et autres	84 198 640	84 276 938	78 298	0,1%
	Impôts et taxes sur rémunérations	90 686 017	90 618 098	- 67 919	-0,1%
	Autres impôts et taxes	141 600	41 038	- 100 562	-71,0%
	Rémunérations et autres charges de personnel	643 247 077	646 573 216	3 326 139	0,5%
	Charges sociales	232 344 587	247 087 312	14 742 726	6,3%
	Dotations aux amortissements	55 747 167	55 570 073	- 177 094	-0,3%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	35 359 571	34 675 863	- 683 708	-1,9%
	Dotations aux provisions	119 553 136	124 250 243	4 697 107	3,9%
	Autres charges de gestion courante	32 698 888	33 238 477	539 589	1,7%
Total Charges d'exploitation		1 726 872 137	1 766 336 455	39 464 318	2,3%
Total charges d'exploitation hors dotations aux provisions		1 571 959 430	1 607 410 349	35 450 919	2,3%

Cette progression porte essentiellement sur les médicaments et dispositifs médicaux (+22,2 M€) et sur les charges sociales (+14,7 M€) en raison de la hausse des cotisations patronales CNRACL.

Hors dotations aux provisions, l'évolution est ramenée à +35,5 M€. Comme pour les produits d'exploitation, en retraitant les charges liées aux produits remboursables et AP-AC, l'évolution passe à +32,9 M€ (soit +2,4 %).

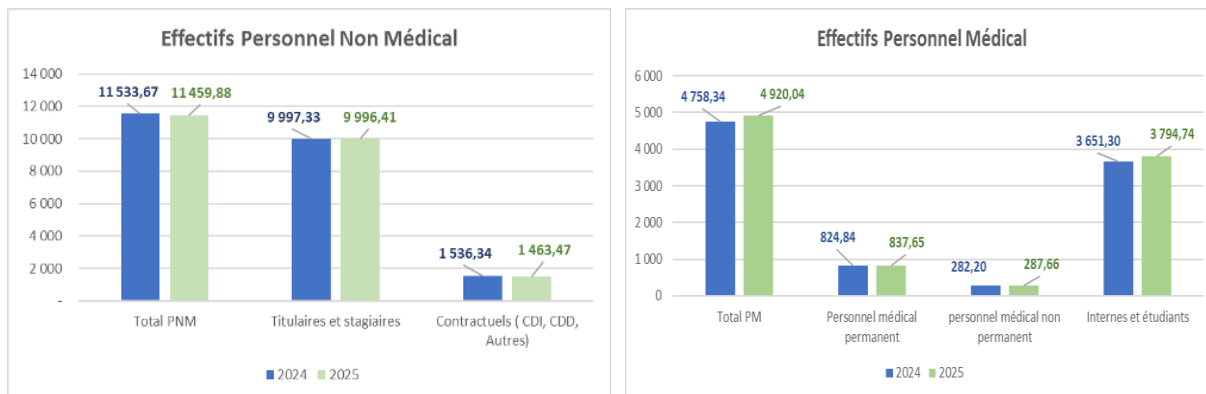
1.4.1.2.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +1,8 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2024 et 2025 soit +17 M€ dont +5,3 M€ pour le personnel médical et +11,7 M€ pour le personnel non médical, expliquée principalement par la hausse des cotisations patronales CNRACL.

Les effectifs moyens rémunérés sont en hausse de +87,91 ETP par rapport à 2024, soit :

- -73,79 ETP sur le personnel non médical
- +161,69 ETP sur le personnel médical (dont +143,44 sur les internes et étudiants).

En retraitant les effectifs juniors, l'évolution de l'effectif médical est ramenée à + 18,26 ETP et l'évolution globale (PNM et PM) à -55,53 ETP.



Rubrique	2024	2025	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	5 313 086	4 308 180	- 1 004 906	-18,9%
Impôts et taxes sur rémunérations	90 686 017	90 618 098	- 67 919	-0,1%
Rémunérations et autres charges de personnel	643 247 077	646 573 216	3 326 139	0,5%
Charges sociales	232 344 587	247 087 312	14 742 726	6,3%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	971 590 766	988 586 807	16 996 041	1,7%

Retraite de la hausse des cotisations patronales CNRACL, l'évolution est ramenée à +3,8 M€, soit +0,4 %.

L'évolution des charges de personnel de + 17 M€ est expliquée principalement par les éléments suivants :

➤ **Sur le personnel non médical (+11,7 M€) par :**

- La hausse au 1er janvier 2025 des cotisations patronales CNRACL et URSSAF soit +13,3 M€ ;
- L'impact du GVT (+4 M€) correspondant d'une part à +6,8 M€ pour les avancements d'échelons et de grades et d'autre part à -2,8 M€ pour l'effet « noria » lié aux départs en retraite ;
- Les créations de postes (+3,5 M€), notamment pour les recrutements dans le cadre des projets des pôles inscrits au PACTE, la continuité du projet SAS Urgences, des créations de postes financés dans la cadre de la recherche ;
- Le paiement du CET soit +1,2 M€ ;
- Les actions d'efficience dans le cadre du PACTE (-7,1 M€) avec :
 - Une diminution des heures supplémentaires (niveau revenu à celui d'avant la crise) rendu possible par un pilotage resserré (changements d'outils et des règles avec notamment l'exclusion des temps partiels pour une plus grande équité avec les personnes travaillant à temps plein, la diffusion d'un tableau de bord, ...)
 - La poursuite de la mise en œuvre de mesures pour favoriser l'adéquation des ressources à l'activité, la mise en place d'organisations innovantes, ...
- La bascule des dépenses de prestations de sécurité soit -1,3 M€, comptabilisées en charges de personnel en 2024 et dans les prestations de services extérieurs (dépenses de titre 3) en 2025 ;
- Les régularisations des absences médicales (-0,4 M€) ;
- La prime d'insalubrité liée à la baisse des bénéficiaires soit -0,4 M€ ;
- La journée de carence (-0,3 M€) ;
- La réforme relative à l'arrêt de travail rémunéré à 90 % au lieu de 100 % à compter du 1er Mars 2025 soit -0,3 M€ ;
- La non reconduction de la prime exceptionnelle du 1er mai 2022 payée en 2024 (-0,3 M€) ;
- Les indemnités et primes diverses soit -0,2 M€.

➤ **Sur le personnel médical (+5,3 M€) par :**

- L'impact du GVT (+2,3 M€) lié essentiellement à un effet volume (recrutements sur postes vacants) ainsi qu'à un effet prix pour la cotisation Ircantec
- Les gardes et astreintes soit +1,6 M€ en lien avec :
 - L'EAP 2024 et les nouvelles lignes de gardes et astreintes, soit +0,8 M€ (dont+ 0,7 M€ pour le projet PIMM) ;
 - La majoration temporaire des astreintes pour la période de juillet à octobre 2025 (+0,4 M€) ;
 - L'augmentation des déplacements d'astreintes soit +0,3 M€ ;
 - La hausse du nombre de gardes étudiants (+0,1 M€) ;
 - La réforme des astreintes applicables au 1^{er} novembre 2025 (soit -0,2 M€), avec un transfert partiel des dépenses vers le temps additionnel.
- Les internes et étudiants (+0,9 M€) (effet volume) ;
- Les créations de poste liées aux projets des pôles dans le cadre du PACTE (+0,4 M€) ;
- Les mises à disposition (+0,4 M€) ;
- La non reconduction de la prime pouvoir d'achat aux internes (-0,75 M€) ;
- La suppression de l'abondement retraite HU (-0,7 M€) en raison de la fin du dispositif (remplacé par les nouvelles charges Ircantec → effet prix intégré dans le GVT) ;
- Les autres indemnités et primes (+1,1 M€) dont la PECH, les indemnités de transports, l'ISPE.

1.4.1.2.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2024	2025	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	405 693 164	427 903 158	22 209 994	5,5%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	394 417 961	415 297 787	20 879 826	5,3%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	15 957 120	15 210 806	- 746 314	-4,7%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	4 681 918	2 605 436	- 2 076 483	-44,4%
Variation de stocks	2 680 472	- 1 513 675	- 4 194 148	-156,5%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	2 746 951	- 1 100 329	- 3 847 280	-140,1%
stock initial	29 298 539	26 551 587	- 2 746 951	-9,4%
stock final	26 551 587	27 651 916	1 100 329	4,1%
Variation de stocks achats stockés titre 3	- 66 479	- 413 346	- 346 868	521,8%
stock initial	1 665 439	1 731 918	66 479	4,0%
stock final	1 731 918	2 145 265	413 346	23,9%
Achats non stockés de matières et fournitures	24 521 818	23 615 713	- 906 105	-3,7%
Achats non stockés titre 2	2 070 836	2 682 283	611 448	29,5%
Achats non stockés titre 3	22 450 982	20 933 429	- 1 517 553	-6,8%
	432 895 454	450 005 195	17 109 741	3,95%

➤ Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés augmentent de 22,2 M€ entre 2024 et 2025 avec notamment une progression sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux de +20,9 M€ et une diminution des recettes correspondant aux rabais, remises de 2,1 M€.

Cette variation se décompose en :

- Une progression de +20,9 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2)

- Les dépenses liées aux produits non remboursables sont en hausse de +10,8 M€.

Cet écart s'explique par :

- Une évolution à la hausse des produits non remboursables suivant l'augmentation d'activité évoquée précédemment. Celle-ci est notamment marquée sur les pôles suivants : médico-chirurgical, cardio-vasculaire et pulmonaire, Femme Mère nouveaux nés et biologie pathologie génétique.
- Une variation de stock positive ;

- Les dépenses liées aux produits remboursables sur liste en sus évoluent de +10,1 M€.

Cette hausse se concentre principalement sur des produits très coûteux, comme les Car-T Cells ou les immunodépresseurs en néphrologie etc...

- Les dépenses de spécialités pharmaceutiques avec accès précoce et compassionnel (ex ATU) diminuent (-7,5 M€)

La diminution des consommations d'AP-AC s'explique notamment par :

- La bascule des Car-T Cells des AP-AC vers les produits remboursables (-10,1 M€)
- Une augmentation de consommation du Zolgensma (+4,7M€)

- o Une augmentation de la consommation d'amivantamab (+1,2M€)

A noter que le rôle de recours et d'expertise expose tout particulièrement le CHU avec l'arrivée de nouveaux traitements coûteux.

- **Les dépenses de rétrocessions et ventes extérieures augmentent par rapport à l'année 2024 (+ 6,7 M€).**

Nous pouvons noter :

- o Une augmentation de dépenses sur la rétrocession (+6,4 M€) notamment due aux poches de nutrition parentérale (BAXTER) puisque le CHU dispose d'une activité importante de NPAD. Le passage à 100% via des livraisons BAXTER a eu un effet important sur l'évolution des dépenses (+9,8% Vs 2024)
- o Une augmentation moins marquée des dépenses sur les ventes extérieures (+0,3 M€) liée à une légère augmentation d'activité avec le CH d'Armentières.

- **Les dépenses liées aux Budget de Programme et d'Innovation augmentent (+0,7M€)**

L'utilisation de ces BPI est fonction de l'indication thérapeutique. Il est à noter que les dépenses suivent les recettes lorsque l'indication thérapeutique est suivie.

- Une baisse de -0,7 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

La diminution des achats stockés à caractère hôtelier et général se situe essentiellement sur :

- Les denrées alimentaires et le petit matériel de restauration (-0,5 M€). Cette diminution s'explique par un nombre de repas en baisse de 1,6 % par rapport à 2024 et par un coût moyen du repas moins élevé également.
- Les fournitures hôtelières (-0,2 M€) notamment sur les sacs à déchets.

- Une diminution de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de -2,1 M€ :

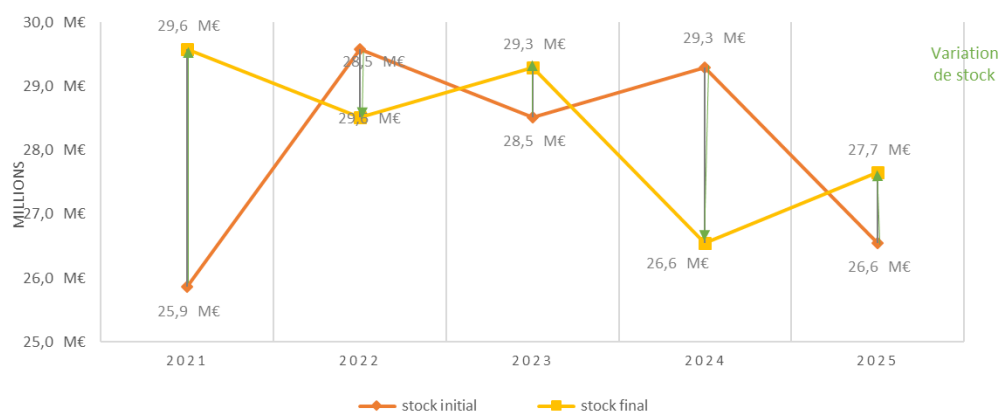
L'année 2024 fut positivement impactée par le travail mené sur la thématique des « achats pour compte » (facturation des surcoûts d'approvisionnement en cas de pénurie d'un fournisseur) ainsi que celui mené autour des remises de fin d'année. Il est à noter que sur 2025, le travail sur les achats pour comptes a été lancé sur les dispositifs médicaux plus tardivement que prévu expliquant un report des recettes prévues sur l'exercice 2026.

➤ **La variation de stocks**

La variation de stock augmente de 4,2 M€ entre 2024 et 2025 passant de +2,7 M€ à -1,5 M€

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de 3,8 M€ s'explique par un déstockage en 2024 de 2,7 M€ contre un stockage de 1,1 M€ en 2025.

VARIATION DE STOCKS PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MÉDICAUX



Sur les achats stockés de titre 3, l'écart de 0,3 M€ s'explique par un stockage de 66 K€ en 2024 et un stockage en 2025 de 0,4 M€.

➤ Les achats non stockés

Les achats non stockés diminuent de **- 0,9 M€**. Cette variation est liée d'une part, à une hausse de +0,6 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une diminution de -1,5 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

Les achats non stockés comptabilisés en titre 2 sont en évolution de +0,6 M€ essentiellement sur les fournitures de laboratoires sur devis (+0,6 M€).

L'écart de -1,5 M€ sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situe essentiellement sur l'électricité (-1,6 M€) en raison d'une baisse des prix. Le prix moyen a, en effet, baissé de 20% entre 2024 et 2025. La consommation a quant à elle, très légèrement baissé.

1.4.1.2.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2024	2025	Ecart	%
Services extérieurs et autres	84 198 640	84 276 937	78 297	0,1%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	5 313 086	4 308 180	- 1 004 906	-18,9%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	27 451 026	28 978 382	1 527 356	5,6%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	51 434 529	50 990 375	- 444 153	-0,9%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	78 885 554	79 968 757	1 083 203	1,4%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 1,1 M€ (soit +1,4%) entre 2024 et 2025 avec d'une part une augmentation des charges médicales de + 1,5 M€ (+5,6 %) et d'autre part une diminution de -0,4 M€ (-0,9 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical » (+1,5 M€), la progression se décline de la manière suivante :

- Les locations sont en hausse de +0,9 M€. Cette dernière est essentiellement due à l'évolution de notre parc notamment les IRM du CIAL impactant 2025 en effet année pleine. Nous pouvons également noter une hausse des équipements liés aux robots chirurgicaux.
- L'entretien et les maintenances sont en progression de +0,4 M€ notamment sur le laboratoire et l'imagerie. Cette augmentation s'explique par :
 - Des sorties de garanties augmentant les coûts de maintenance ;
 - Des rachats suite à des fins de Location avec Option d'Achats ;
 - Des effets prix ;
- Les charges de sous-traitance médicale sont en hausse de +0,4 M€ expliquées essentiellement par :
 - Les analyses de biologie sous traitées (-0,4 M€) dues à une ré-internalisation de certaines activités telles que l'oncogénétique, l'anatomopathologie.
 - Les dépenses d'analyses et de prestations dans le cadre des greffes médullaires et autres thérapies cellulaires (+0,4 M€).
 - Les dépenses liées à l'HAD, secteur en forte évolution d'activité (+0,3 M€)

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », la diminution de -0,4 M€ s'explique essentiellement par une baisse sur les prestations de service de la recherche atténuée toutefois par la hausse des dépenses informatiques. Les principales variations sont les suivantes :

- Les prestations de service dans le cadre de la recherche avec -1,1 M€ en lien avec les recettes ;
- Les maintenances préventives et curatives thermiques (- 0,3 M€) ;
- La gestion du parc immobilier (-0,2 M€) ;
- Les dépenses informatiques (locations, maintenances des logiciels et matériels, prestations de services) avec une progression de +1 M€ qui s'explique :
 - Par l'abonnement et la maintenance de la plateforme Prédice (soit + 0,25 M€) auparavant comptabilisés sur le budget G car mutualisés avec les établissements du GHT. Depuis 2025, seul le CHU continue à utiliser la plateforme
 - De nouveaux abonnements (+0,14 M€) : PIMM, Yooli, Télédématologie, plateforme e-learning pédagogique pour le projet aqua-reaped
 - De nouvelles prestations pour +0,2 M€ (télésurveillance cancérologie délégation de tâches non médicales, sancare, entrepôt de données de santé du CRMW, ...)
 - Une hausse des maintenances pour +0,3 M€ en raison de l'obsolescence du parc et des sorties de garanties pour les maintenances des équipements et pour les nouvelles maintenances logicielles (Sys-vision pour le 3114, AGIRH, WMS, ...)
 - Un effet prix d'environ de 2%
- Une hausse de la téléphonie + 0,2 M€ due essentiellement aux consommations du numéro national du 3114 (+0,2 M€).

1.4.1.2.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante augmentent de + 0,5 M€ par rapport à 2024. Cette variation s'explique essentiellement par :

- Une progression des charges relatives à la recherche de +1,6 M€ en lien les recettes
- Une diminution des créances admises en non-valeur de -0,4 M€
- Une baisse de la contribution aux GHT pour -0,3 M€
- Une baisse des charges liées aux utilisations de locaux mis à disposition de -0,2 M€ (DENM de 2024

non régularisée en 2025 et reconduit en charges sur exercices antérieurs).

1.4.1.2.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2025 est de 57 M€ dont 55,6 M€ au titre du budget principal en baisse de 0,1 M€ par rapport à l'exercice 2024.

Montants en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation en M€
Montant investi	70,54	74,7	60,5	59,45	43,35	51,7	46,2	-5,5
Base complémentaire amortissable								
Investissements courants de l'année	30,91	35,7	33,2	42,26	34,09	34,25	35,5	1,25
Comptes programmes amortissables	20,6	7,4	59,5	9,21	8,84	19,83	30,2	10,37
Total mises en service N	51,51	43,1	92,7	51,47	42,93	54,08	65,7	11,62
Dotation aux amortissements	59,41	60,16	62,1	60,04	59,43	57,3	57	-0,3
Dont budget principal	57,75	58,52	60,45	58,37	57,77	55,7	55,6	-0,1
Evolution dotation aux amortissements	-0,98	0,75	1,93	-2,08	-0,6	-2,07	-0,1	1,97
Stock comptes programme	26,66	54,71	22	29,1	34,5	30,3	10,6	7,1

La base complémentaire amortissable en 2025 de 65,7 M€ se décompose comme suit :

- Les entrées d'immobilisations « courantes » 2024, hors intégrations, s'élèvent à 35,5 M€, contre 34,25 M€ en 2024 ;
- Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 30,2 M€, dont 16,4 M€ pour le réseau Haute Tension, 5,9 M€ pour l'extension du CIAL, 4 M€ pour les travaux permettant l'acquisition et l'installation d'un IRM7T, 1,9 M€ pour nouvelle la salle de régulation du SAMU et son ascenseur et 0,77 M€ pour la création d'une Maison des Victimes.

1.4.1.2.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations sur l'exercice 2025 a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation du budget H de 3,3 M€ :

Rubrique	2024	2025
Reprises sur provisions	152 988 089	155 620 977
Dotations aux provisions pour actif circulant	35 359 571	34 675 863
Dotations aux provisions	119 553 136	124 250 243
Impact sur le résultat	- 1 924 618	- 3 305 129

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 3,3 M€ au titre de l'exercice 2025 est déclinée comme suit par sous rubriques :

Nature de la provision	Dotation 2025	Reprise 2025	Différentiel
Provision pour créances irrécouvrables	34 675 863	35 359 571	683 708
CET PNM - Budget H	90 751 739	89 671 606	- 1 080 133
CET PM - Budget H	30 055 623	29 381 162	- 674 461
Provision pour ARE	40 948		- 40 948
CNRACL		267 259	267 259
Franchises d'assurance	-	12 572	12 572
Litiges avec le personnel	72 844	265 328	192 485
Litiges fournisseurs	55 000	163 479	108 479
Contentieux FIPHP		500 000	500 000
Contentieux reversements MERRI enseignement G2RC	3 274 089		- 3 274 089
Total général	158 926 106	155 620 977	- 3 305 129

L'effet défavorable porte sur les provisions suivantes :

- Le CET du personnel non médical (-1,1 M€) en raison de l'effet prix induit par la hausse des cotisations CNRACL. Le nombre de jours épargnés est, quant à lui, en diminution ;
- Le CET du personnel médical (-0,7 M€) avec un nombre de jours épargnés en progression de +2,6 % ;
- Les crédits MERRI enseignement à reverser aux établissements du groupement territorial de recherche clinique G2RC. Cette provision a été constituée afin de tenir compte du risque de reversement de crédits plus élevé que celui prévu dans les comptes de 2025. En effet, les reversements (déjà réalisés ou inscrits en DENM) tiennent compte d'une méthode identique à celle utilisée pour les reversements réalisés pour l'année 2024. La provision s'appuie sur une méthode de répartition probable compte tenu de l'état des échanges entre établissements membres de la Fusion G2RC en avril 2026.

1.4.1.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel diminue de -7,9 M€ entre 2024 et 2025 et se porte à -3,7 M€ à fin 2025 :

Rubrique	Détail rubrique	2024	2025	Variation
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	705 925	375 915	- 330 010
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	10 367 435	4 268 716	- 6 098 719
	Produits exceptionnels sur op. en capital	7 880 714	8 402 336	521 622
Total Produits exceptionnels		18 954 073	13 046 967	- 5 907 106
				-
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 949 982	- 326 437	623 545
	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 13 054 950	- 16 366 822	- 3 311 873
	Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 673 659	- 35 098	638 561
Total Charges exceptionnelles		- 14 678 590	- 16 728 358	- 2 049 767
Total Résultat exceptionnel		4 275 483	- 3 681 390	- 7 956 873

➤ Les charges exceptionnelles progressent de +2 M€ dont :

- + 2,7 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercices courants et exercices antérieurs composés de :
 - -1,4 M€ sur les charges sur exercices antérieurs (régularisation des DENM des factures EDF en litiges et de la DENM pour l'amortisseur électricité)
 - + 4 M€ sur les annulations de titres notamment expliquées par les annulations des titres SMUR sur 2025 (soit 4,8 M€) pour les Centres hospitaliers d'Hazebrouck, Douai Dunkerque

et Valenciennes

- -0,6 M€ sur les valeurs nettes comptables des cessions.

➤ **Les produits exceptionnels sont en diminution de -5,9 M€ soit :**

- -6,1 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs dont :
 - -0,7 M€ sur le LAMDA (médicaments et DMI) comptabilisé en 2024
 - -1,8 M€ sur les réémissions de titres
 - -3,8 M€ sur les produits sur exercices antérieurs (notamment pour la recherche, suite à un changement de pratique sur la façon de rattacher les produits qui s'étalent sur plusieurs exercices) et +0,25 M€ sur les mandats annulés sur exercices antérieurs.
- -0,3 M€ sur les produits exceptionnels sur exercice courant
- +0,5 M€ sur les produits exceptionnels sur opérations en capital dont +0,9 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement et -0,4 M€ sur les cessions d'éléments d'actifs.

1.5.1.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'améliore de +0,6 M€ en 2025 et se porte à -13,8 M€ à fin 2025 :

Résultat	Rubrique	2024	2025	Variation
☐ Résultat financier	Produits financiers	71 292,43	9 759,91	- 61 532,52
	Charges financières	- 14 444 104,88	- 13 767 925,23	676 179,65
Total Résultat financier		- 14 372 812,45	- 13 758 165,32	614 647,13

Les frais financiers associés aux **lignes de trésorerie** sont stables (à 0,46 M€, en incluant les intérêts des billets de trésorerie), sous l'effet de taux d'intérêts orientés à la baisse sur les 6 premiers mois de 2025, puis stables sur la fin de l'année ; et malgré un niveau de tirage plus élevé (17,4 M€ par jour en moyenne contre 11,1 M€ en 2024).

Les frais financiers associés aux **emprunts de long terme** bancaires et obligataires connaissent une baisse de 531 k€, grâce à la poursuite des actions de maîtrise (utilisation d'options revolving intégrées aux contrats, ayant permis une moindre dépense de 75 k€), et une baisse du taux moyen des produits financiers en lien avec l'amélioration des taux bancaires sur 2025. Les dépenses sont aussi affectées positivement par un effet ICNE favorable (-0,46 M€). Cette amélioration est partiellement grevée par le paiement d'indemnités de remboursement à hauteur de 300 k€, dans le cadre du refinancement d'un emprunt de 9 M€.

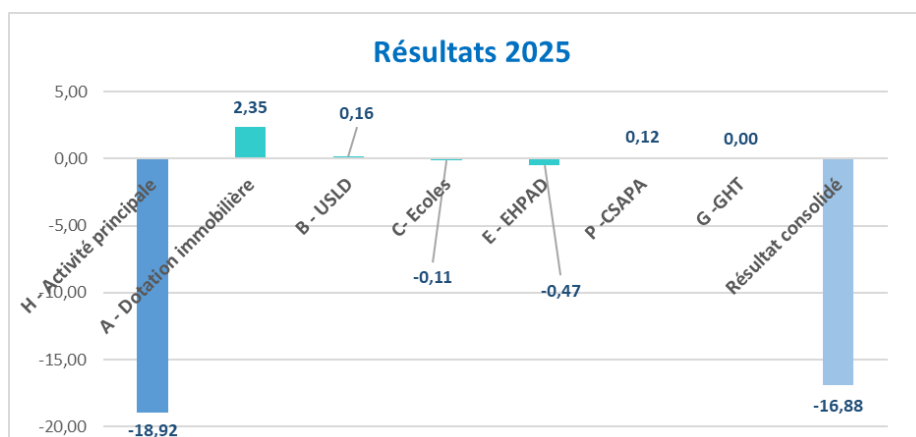
Les produits financiers associés aux emprunts de long terme diminuent de 62 k€, à 10 k€ seulement, en raison de la baisse des taux qui réduit le rendement du seul produit SWAP du stock de dette du CHU de Lille.

1.4.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur **la gestion immobilière du domaine privé (+ 2,4 M€ à fin 2025)**, sur **le budget USLD (+0,16 M€)** et sur **le CSAPA (+0,12 M€)**.

Le budget annexe EHPAD ainsi que le budget des écoles demeurent déficitaires mais avec un déficit qui s'améliore de 0,2 M€ sur l'EHPAD par rapport à 2024. A l'inverse, le résultat des écoles se dégrade de 0,2

M€.



- Le budget USLD affiche un résultat à +0,16 M€ contre - 0,2 M€ en 2024. L'amélioration du résultat s'explique essentiellement par une diminution de la provision CET en 2025 de - 0,2 M€, d'une baisse des dépenses de blanchisserie de - 70 K€ et des prestations extérieures (-60 K€).
- Le budget EHPAD affiche un résultat à -0,47 M€ en 2025 contre -0,66 M€ en 2024. Le résultat s'améliore en raison essentiellement de la diminution des charges de personnel en lien avec la baisse des effectifs.
- Le résultat du CSAPA est de + 0,12 M€ en 2025 contre + 0,14 M€ en 2024. Cette évolution est essentiellement liée à une augmentation des charges de personnel.
- Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à -0,11 M€ en 2025 contre + 90 K€ en 2024. Cette évolution est due à une augmentation des charges de personnel, une augmentation des charges de fluides ainsi qu'à une diminution des recettes de formation liée à la baisse du nombre d'étudiants (notamment sur l'IFCS).
- L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2025 est de +2,3 M€ contre +1,2 M€ en 2024. L'amélioration est due aux cessions dont la progression s'élève à + 1,2 M€.
- Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Hôpitaux Publics Grand Lille présente un résultat à l'équilibre en 2025. Il intègre les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement des fonctions mutualisées pour les dix établissements du GHT.

1.5 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

1.5.1 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) augmente de +8,7 M€ pour atteindre 33,4 M€ en 2025. Ce résultat s'explique principalement par :

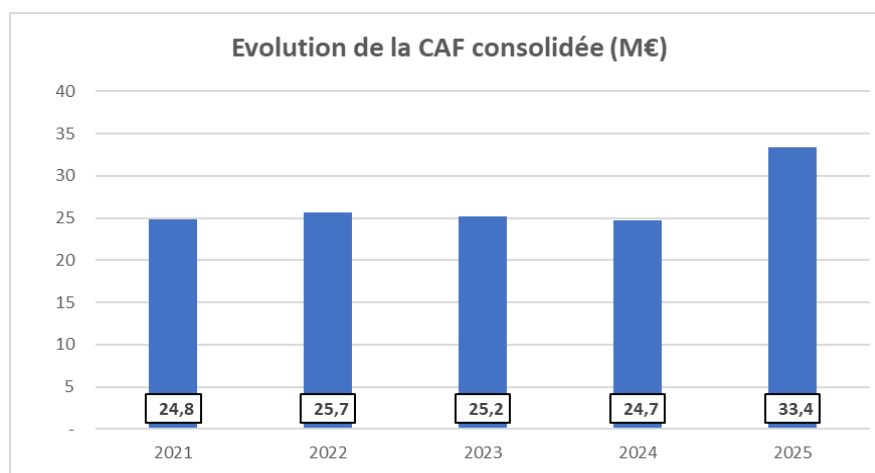
- L'amélioration du résultat consolidé, soit +10,3 M€
- L'impact des dotations /reprises sur provisions soit +0,7 M€
- L'impact des cessions (Valeur nette comptable des cessions/produits des cessions) pour -1.4 M€
- Les amortissements des subventions d'équipements pour -0,9 M€.

RESULTAT	-	16 878 895
-----------------	---	-------------------

valeur comptable des éléments d'actifs cédés (chapitre 675)	89 756
dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions (chapitre 68)	219 070 915

produits des cessions d'éléments d'actifs (775)	1 327 290
reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78)	159 032 374
quote part des subventions virée au résultat (compte 777)	8 533 540

CAF COMPTE FINANCIER 2025	33 388 572
----------------------------------	-------------------



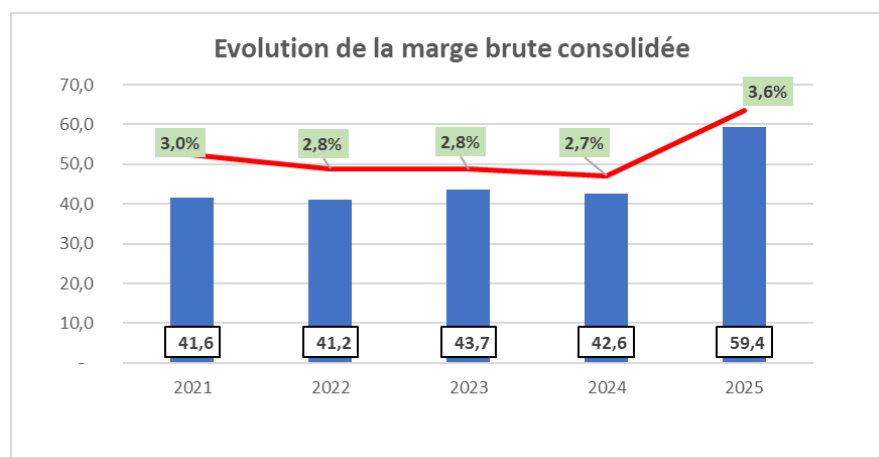
Emplois		Ressources	
Insuffisance d'autofinancement		33,4	Capacité d'autofinancement
Remboursement d'emprunts	38,8	39,0	Emprunts
Investissements	46,3	13,1	Subventions
Autres	0,0	6,3	Autres
TOTAL	85,1	91,7	TOTAL
Apport au fond de roulement	6,6		

1.5.2 LA MARGE BRUTE

La marge brute consolidée augmente de +16,8 M€ pour atteindre 59,4 M€ en 2025 soit un taux de marge brute de 3,6 %. Cette amélioration s'explique :

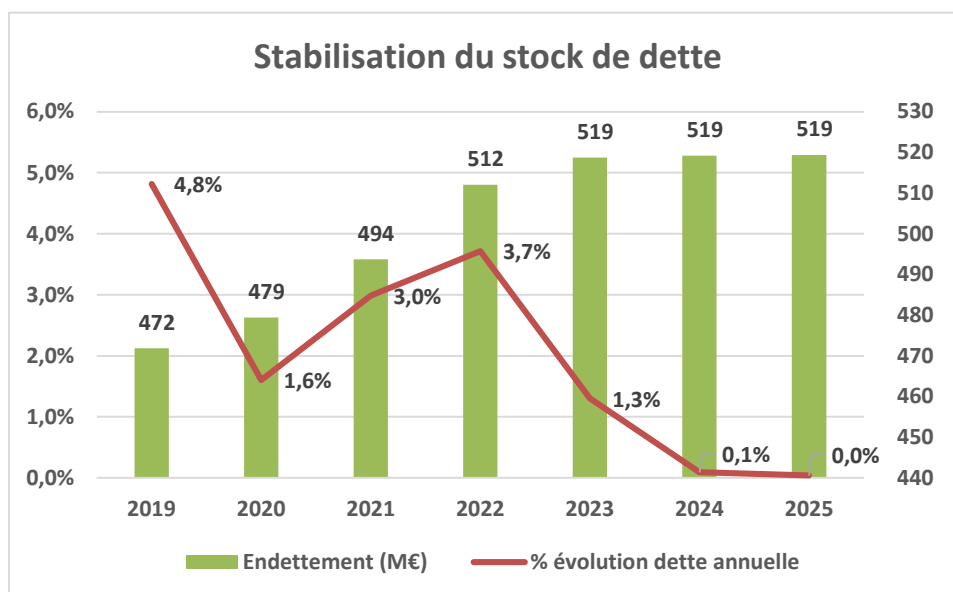
- D'une part, par une progression des recettes d'exploitation courante de +51,8 M€, notamment sur les recettes d'activité (séjours, soins externes, tickets modérateurs, ...), et les dotations (MS OSP, FIR, psychiatrie, ...).
- D'autre part, par une progression moins forte des dépenses d'exploitation courantes (charges de

personnel, médicales et hôtelières) de +35 M€.



1.5.3 L'ENDETTEMENT

Comme en 2024, le niveau d'endettement 2025 est stable par rapport à l'année précédente.



Hors emprunt spécifique (2,8M€), l'emprunt s'établit à 519M€.

Grâce à l'évolution positive de la CAF, le ratio de dette/CAF s'améliore nettement : établi à 21 ans en 2024, il passe à 16 ans en 2025 et se rapproche des seuils réglementaires (10 ans). De même, le ratio dette/produit, déjà inférieur aux seuils, est en amélioration, de 29% à 28%.

En revanche, le ratio de dette/capitaux propres se dégrade de 79% à 81% en raison de la diminution des capitaux propres liées au report à nouveau négatif (-368M€ en 2025).

1.6 PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

L'année 2025 a été marquée par une nette amélioration de la situation financière du CHU de Lille, portée à la fois par le développement de l'activité — notamment en ambulatoire — et par la poursuite des actions de juste adéquation entre ressources et activité. À ce titre, le programme PACTE a dégagé 19 M€ de marge d'exploitation additionnelle en 2025, confirmant ainsi la tendance pluriannuelle positive observée depuis plusieurs années. Cette dynamique permet au CHU de Lille d'augmenter significativement sa capacité d'investissement en 2026, en portant son budget à 66 M€, en lien avec le démarrage de plusieurs opérations majeures.

L'État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2026 du CHU de Lille a été approuvé par l'ARS le 26 mars 2026. Il a été établi sur la base de la trajectoire d'atterrissage de l'exercice 2025 (RIA 1 2025) et intègre les hypothèses provisoires de la campagne tarifaire nationale, dans l'attente du vote définitif de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Sur cette base, le résultat prévisionnel du budget principal a été arrêté à -19,9 M€ (soit 1,1 % des produits) ; il sera donc révisé à mi-année 2026 pour intégrer les résultats de clôture 2025. Pour l'exercice à venir, le CHU anticipe la poursuite de la dynamique d'activité ainsi que la consolidation du programme PACTE (16 M€ de marge attendue), afin de continuer à assurer la soutenabilité du financement de son plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cet EPRD 2026 s'inscrit par ailleurs dans le cadre du PGFP 2026-2034, également validé par l'ARS.

Par ailleurs, la publication du décret n° 2025-1390 du 28 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives au financement des établissements de santé constitue une évolution comptable et financière significative pour les établissements publics en 2026. À ce titre, le CHU de Lille recevra à mi-année 2026 l'apurement du solde de la créance dite « article 58 », inscrite en comptabilité depuis 43 ans, pour 4,461 M€.

Il est également à noter que le CHU de Lille a eu connaissance, en avril 2026, d'un arrêt de la Cour d'Appel Administrative de Douai concernant un litige relatif au montant de TVA récupérable pour l'année 2017. Le montant provisionné au titre de litige est de 2,1M€, mais les modalités exactes de son remboursement restent à définir. En outre, le délai de pourvoi en cassation ne sera échu qu'à fin juin 2026.

Pour autant, l'année 2026 ne sera pas exempte de défis pour le CHU de Lille, compte tenu notamment du contexte de rigueur budgétaire nationale et des tensions géopolitiques internationales.

En premier lieu, la campagne tarifaire 2026 se caractérise par une absence d'évolution des tarifs MCO et SMR, ainsi que par plusieurs mesures nationales de maîtrise des dépenses défavorables aux établissements de santé, parmi lesquelles la réintégration de plusieurs médicaments dans les tarifs GHS (sortie de la liste en sus).

En second lieu, l'année 2026 est marquée par une incertitude quant au financement des champs d'activité sous dotations (psychiatrie, SMR, urgences), les modalités de répartition des dotations populationnelles sur ces différents secteurs n'étant pas stabilisées à l'échelon régional.

En troisième lieu, le CHU de Lille a été informé la suppression en 2026 de l'aide à l'investissement de 6 M€ qu'il recevait en recette d'exploitation depuis 2006. Cette suppression sera néanmoins compensée, jusqu'en 2034 inclus, par une subvention d'investissement annuelle d'un montant équivalent (6 M€).

En complément, il est à signaler la poursuite du déploiement du logiciel de suivi du temps de travail pour le personnel médical, qui nécessitera un suivi renforcé sur 2026.

Enfin, le système de santé évolue dans un contexte économique perturbé par les événements géopolitiques, notamment les opérations militaires en cours au Proche et Moyen-Orient ainsi que les tensions douanières pesant sur le commerce international. Ces facteurs sont susceptibles d'alimenter une inflation sur l'ensemble des postes de charges médicales et hôtelières du CHU de Lille, ainsi qu'une remontée des taux d'intérêt bancaires, à l'image de ce qui avait déjà été observé en 2022.

